

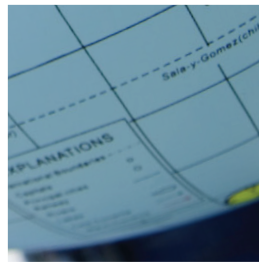
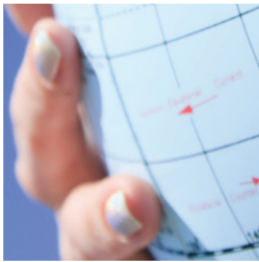
LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



La mobilité des jeunes

Jean-François Bernardin

Novembre 2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2011-13

NOR : CESL1100013X

Mercredi 16 novembre 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 9 novembre 2011

LA MOBILITÉ DES JEUNES

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

M. Jean-François Bernardin, rapporteur

au nom de la

section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 22 mars 2011. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis sur *La mobilité des jeunes*. La section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Philippe da Costa, a désigné M. Jean-François Bernardin comme rapporteur.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ Avis	9
■ Introduction	9
■ Le constat : une mobilité fortement corrélée au diplôme	10
■ La mobilité : un atout pour le parcours professionnel des jeunes ?	10
■ Des mobilités de formation plutôt faibles mais qui s'accroissent avec le niveau de diplôme recherché	11
■ Des situations très inégales au regard de la mobilité	14
■ Bilan des dispositifs	16
■ Les dispositifs européens : ERAMUS, LEONARDO, COMENIUS, Jeunesse en action	16
■ Les dispositifs nationaux : VIE, VIA, et VSI	23
■ Le service civique	25
■ Les dispositifs de mobilité régionale pour les jeunes : un financement essentiellement local avec un fort engagement des régions	26
■ Les autres formes de mobilités	27
■ Pour une politique plus globale de mobilité	28
■ Le CESE propose la création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité	28
■ Le développement et l'apprentissage de la mobilité	29
■ Une politique globale de logement pour les jeunes	31

▪ Généraliser les bonnes pratiques régionales en matière de moyens de transport pour les jeunes	33
▪ Un véritable effort en faveur de l'apprentissage des langues en prenant mieux en compte l'expression orale	35
▪ Une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale	35
■ Déclaration des groupes _____	38
■ Scrutin _____	56
Annexes _____	58
<i>La mobilité pour motif de formation des jeunes ultramarins : un enjeu majeur, contribution présentée au nom de la délégation à l'Outre-mer par Mme Joëlle Prévot-Madère, rapporteure.</i>	58
Liste des personnes auditionnées _____	69
Liste des personnalités entendues _____	70
Table des sigles _____	71
Bibliographie _____	73

LA MOBILITÉ DES JEUNES

Synthèse de l'avis¹

Le Premier ministre a souhaité saisir le CESE sur la mobilité des jeunes, notamment « sur les perspectives de mobilités internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes Français ». Cette saisine permet de mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et de formuler des propositions destinées à en faciliter l'accès.

En premier lieu, le CESE constate un manque cruel d'études et de recherches permettant de prendre en compte la globalité du phénomène de mobilité des jeunes et ses différents aspects.

Il est pourtant utile de donner à l'ensemble des jeunes l'opportunité de découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels, sociaux, de trouver un enrichissement personnel et culturel qui facilite le « vivre ensemble », l'intégration dans la société et l'insertion professionnelle. Cela implique une mobilité spatiale qui est souvent une porte d'entrée vers d'autres formes de mobilités.

En France, on dénombre 11 280 000 jeunes de 15 à 29 ans en 2010. Selon le Centre d'analyse stratégique, moins de 2 % d'entre eux bénéficient des dispositifs existants de mobilité, c'est-à-dire que plus de 11 000 000 en sont exclus et principalement, bien sûr, en raison des inégalités sociales. D'autres encore le sont du fait de leur handicap.

Constat

La mobilité hexagonale : les freins à la mobilité sont très nombreux (administratifs, financiers, liés aux infrastructures, ou socioculturels). Ces difficultés sont fortement corrélées aux inégalités sociales et territoriales.

Ces freins méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés. Dans cette optique, le logement est le principal poste de dépenses en cas de mobilité. Les difficultés de transport et le coût de celui-ci sont un autre obstacle notamment dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées pour un jeune qu'il soit étudiant, apprenti, en activité, ou en recherche d'emploi.

La mobilité s'accroît avec le niveau de diplôme. Pour les formations techniques, en lycées professionnels ou en CFA, les jeunes privilégient le plus souvent la proximité de l'établissement au détriment d'un cursus plus conforme à leur motivation. Ils sont alors orientés par défaut.

Si la mobilité reste faible pour le premier cycle universitaire, elle est plus répandue pour les masters et les doctorats. À ce niveau d'études, les jeunes ont un projet professionnel plus défini et de ce fait, recherchent des formations plus spécialisées que celles des premiers cycles. Elles ne sont pas toujours disponibles à proximité. La propension à être

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 181 voix pour et 1 abstention (voir le résultat du scrutin en annexe).

mobile devient alors plus forte. Les effectifs concernés, (étudiants au-delà de la licence ; 96 400 masters délivrés en 2008), sont cependant assez faibles.

La mobilité internationale : elle ne concerne que 16 % des étudiants (30 000 pour ERASMUS) auxquels s'ajoutent 2 000 jeunes pour LEONARDO et un nombre restreint d'enseignants et d'élèves pour COMENIUS. Il convient d'ajouter encore 8 000 jeunes à travers le programme « jeunesse en action » et 62 000 jeunes chercheurs qui bénéficient d'une mobilité et 9 500 jeunes en VIE, VIA et VSI.

Aux difficultés déjà exposées en matière de mobilité nationale, il faut ajouter les freins administratifs et de reconnaissance des acquis.

Principales préconisations :

Le développement dès le plus jeune âge d'un apprentissage de la mobilité par la mise en œuvre de solutions ayant pour but de :

- relancer les classes de découverte
- développer les séjours à l'étranger quels que soient les établissements et les filières considérés
- développer des échanges entre professeurs, notamment au niveau européen

La création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité :

- sous la forme d'un site Internet, hébergé par centre inffo

Pour les mobilités nationales

➤ Une politique globale de logement pour les jeunes afin de :

- engager une réflexion nationale, impliquant l'ensemble des acteurs, sur la question du logement des jeunes
- développer une offre de logements diversifiés, abordables et accessibles
- permettre une accession généralisée à un dispositif de caution mutuelle et supprimer le mois de carence précédant le versement de l'allocation logement et étendre la garantie pour risques locatifs

➤ Une généralisation des bonnes pratiques régionales en matière de moyens de transport afin de :

- favoriser la mise à disposition de moyens de transports pour tous les jeunes à travers une réflexion sur les tarifs avantageux et une analyse des besoins au sein des schémas régionaux et départementaux de transports
- généraliser les aides à l'obtention du permis de conduire

➤ En matière de dispositifs de mobilité, le CESE recommande :

- **Pour les dispositifs de mobilité régionale**
 - de favoriser la diffusion des bonnes initiatives et susciter des études sur la complémentarité entre les politiques régionales, nationales et européennes
- **Pour d'autres formes de mobilité**
 - de donner les moyens aux partenaires sociaux et associatifs de développer les projets dans le domaine social, culturel, environnemental et sportif
 - de développer prioritairement ces projets au profit des jeunes qui ne partent pas en vacances

Pour les mobilités internationales

➤ La fixation d'un objectif de 10 % de l'ensemble des jeunes ayant effectué une mobilité à l'étranger au cours de leur parcours de formation

➤ Une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale qui suppose de :

- améliorer l'accueil des étudiants internationaux notamment en matière de visas et de titres de séjour ;
- harmoniser par le haut l'ensemble des droits des étudiants en matière de protection sociale et de bourse et mettre en œuvre les dispositifs de reconnaissance des diplômes ;
- accroître le nombre d'étudiants dans les programmes de mobilité européens et réaliser l'effort financier correspondant, mettre en discussion l'instauration d'une obligation de mobilité pour les étudiants
- favoriser l'accès des programmes européens aux jeunes défavorisés et aux jeunes en apprentissage
- créer un fonds européen de mobilité

➤ Une reconnaissance des acquis à travers le passeport pour la jeunesse (Youth pass) et afin de remplir cet objectif :

- consolider cet outil en développant des moyens financiers pour le faire connaître et l'accompagner

➤ Un véritable effort en faveur de l'apprentissage oral des langues étrangères en incitant à :

- installer des laboratoires de langues dans tous les établissements scolaires
- favoriser les formations à l'étranger des professeurs de langues et la présence de professeurs étrangers dans nos établissements

En matière de dispositifs existants de mobilité, le CESE recommande de :

➤ Pour ERASMUS

- développer des partenariats entre universités françaises et européennes afin de lever les obstacles administratifs et financiers et reconnaître les études réalisées dans ce cadre au sein des cursus universitaires
- assouplir la politique des visas dans les deux sens (entrants et sortants), notamment dans le cadre de ces partenariats
- développer un programme ERASMUS euro-méditerranéen

➤ Pour LEONARDO

- favoriser les démarches collectives d'accompagnement des établissements dans la gestion de la mobilité de leurs apprentis
- optimiser le financement des différents acteurs en les rendant plus cohérents
- labelliser les entreprises qui favorisent la mobilité européenne de leurs apprentis
- favoriser les mobilités post formation
- permettre aux établissements de formation d'enseignement d'expérimenter des partenariats européens
- développer un programme euro-méditerranéen

➤ Pour COMENIUS

- mieux communiquer sur ce programme
- valoriser les séjours des enseignants et des élèves à l'étranger
- remplacer les personnels qui participent à ces actions

➤ Pour Jeunesse en action

- défendre auprès de l'Union européenne le développement de ce programme dans le cadre de la programmation 2014-2020, en insistant sur l'importance de l'éducation non formelle et de la mobilité des jeunes hors cadre scolaire et professionnel
- orienter prioritairement ce programme vers les jeunes n'ayant pas suivi d'études supérieures
- recentrer ce programme sur les échanges de jeunes et le service volontaire européen

➤ Pour le Volontariat international en entreprise (VIE)

- accroître le nombre de VIE en favorisant le VIE en alternance pour toucher les jeunes moins diplômés (DUT, BTS et licence professionnelle)

➤ Pour le Volontariat de solidarité internationale (VSI)

- veiller à une revalorisation régulière de la couverture sociale du volontaire
- augmenter la prime à la formation au départ ainsi que la prime de réinstallation
- augmenter le nombre d'associations agréées

➤ Pour le service civique

- promouvoir l'interopérabilité des dispositifs de volontariat et de service civique entre les pays de l'Union ayant mis en place de tels dispositifs
- stimuler la création de dispositifs de service civique dans les pays qui n'en disposent pas
- promouvoir pour les jeunes sans expérience antérieure de mobilité, le service civique en deux temps : un temps national et un temps européen

Pour les mobilités culturelles liées à la pratique d'une activité artistique

- inciter la Commission européenne à encourager ces actions qui permettent aux jeunes de participer à une approche commune de la diversité du patrimoine culturel européen.

Avis

Introduction

Le Premier ministre a souhaité saisir le CESE sur la question importante de la mobilité des jeunes notamment « sur les perspectives de mobilité internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes Français ». Cette saisine permet de mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et de formuler des propositions destinées à en faciliter l'accès.

Le CESE constate un manque cruel d'études et de recherches permettant de prendre en compte la totalité du phénomène de mobilité des jeunes : ses différents aspects et ses effets.

Si les mobilités internationales dans le cadre notamment des programmes européens ont fait l'objet de quelques travaux, les mobilités internationales informelles des jeunes restent négligées à l'exception des flux migratoires. Le même déficit d'informations peut être constaté en ce qui concerne les travaux et l'expertise relative à la mobilité territoriale des jeunes à l'intérieur de nos frontières à l'exception cependant des mobilités liées à l'emploi bien renseignées notamment grâce aux travaux du CEREQ, de l'INED et de l'INSEE ainsi que de certains laboratoires comme ceux notamment de Toulouse I : Le Lirhe/CNRS et le Lereps.

Il est pourtant indispensable de donner aux jeunes l'opportunité de découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels et sociaux pour être mieux à même de s'insérer professionnellement et au sein de notre société et de trouver un enrichissement culturel. Cela implique une mobilité spatiale, souvent porte d'entrée vers d'autres formes de mobilités.

En effet, le voyage est initiatique, il ouvre à des horizons nouveaux, développe l'assurance et la confiance en soi, amène à plus de tolérance et de confiance envers les cultures différentes. La relation interculturelle permet l'acceptation de la différence et le respect de l'autre.

C'est pourquoi dans le champ de la saisine gouvernementale, le CESE a souhaité se limiter aux mobilités géographiques et territoriales. Compte tenu de sa complexité et de ses enjeux, le CESE souhaite que la mobilité professionnelle des jeunes fasse l'objet d'une saisine particulière.

Selon un sondage de l'organisation mondiale du tourisme, les jeunes qui voyagent en retirent le désir de voyager à nouveau (84 %), l'ouverture de leur horizon (74 %) et leur ouverture d'esprit (71 %).

Au-delà de l'enjeu individuel, la mobilité des jeunes en Europe pourrait de surcroît participer à la construction d'un espace européen de la formation et de l'emploi et faciliter l'émergence d'une citoyenneté européenne. La confrontation entre cultures développe « le vivre ensemble », mais également un regard neuf porté sur le « chez soi ».

Mais il y a encore loin des intentions aux actes, et particulièrement en France. Il faut rappeler que sur 11 280 000 jeunes de 15 à 29 ans en 2010 moins de 2 % d'entre eux, selon les chiffres du Centre d'analyse stratégique bénéficient des dispositifs existants de mobilité, c'est-à-dire que plus de 11 000 000 en sont exclus et principalement, bien sûr, en raison des inégalités sociales, d'autres le sont encore du fait de leur handicap.

En matière de dispositif européen, le programme ERASMUS a beaucoup fait pour populariser la mobilité des parcours de formation auprès de nos étudiants. Mais, si de nombreux autres dispositifs publics existent, ils sont encore trop souvent réservés aux seuls diplômés du supérieur et souffrent d'un défaut de publicité auprès des publics concernés. Notons que seulement 16 % des étudiants ont effectué une mobilité internationale au cours de leur cursus.

Selon les études disponibles réalisées sur une population de jeunes diplômés Bac+ 4, si en matière d'insertion professionnelle la mobilité internationale ne permet pas un accès plus rapide à l'emploi, elle reste importante pour la qualité et le niveau de l'emploi.

Bien sûr, la mobilité, qu'elle soit nationale ou internationale est généralement perçue comme une source d'enrichissement. Mais elle est peut être aussi subie. Elle est en général coûteuse dans ses prémices et de ce fait souvent hors de portée d'une grande majorité de jeunes. Par ailleurs, elle n'est pas contradictoire avec l'attachement à son territoire d'origine. On observe un retour vers la région d'origine dans le secteur privé et le secteur public au cours des premières années d'insertion professionnelle. Près de 33 % des étudiants retournent dès leur premier emploi dans leur région d'origine où lors de leur première mutation après leur premier emploi pour les fonctionnaires de l'État (35 %).

Les freins à la mobilité sont très nombreux (administratifs, financiers, liés aux infrastructures ou socioculturels). Ils méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés.

C'est d'autant plus important que plus la capacité à être mobile d'un individu est développée tôt, plus elle sera fructueuse. Une politique menée dès l'école est capitale pour « donner le goût » de la mobilité.

Jeunes, parents, communauté éducative, entreprises, pouvoirs publics nationaux et européens, tous doivent se mobiliser pour réfléchir aux conditions d'une mobilité qui serait une possibilité offerte à chacun et non une exception.

Le constat : une mobilité fortement corrélée au diplôme

La mobilité : un atout pour le parcours professionnel des jeunes ?

En 2009, le diplôme de l'enseignement supérieur reste le principal sésame de l'accès à l'emploi. C'est ainsi que 91,4 % des étudiants ayant réussi un master sont dans l'emploi deux ans et demi après son obtention. La mobilité peut néanmoins être un facteur supplémentaire pour faciliter cette insertion.

L'effet d'une mobilité internationale antérieure sur l'insertion professionnelle apparaît selon des enquêtes et des études récemment réalisées par l'APEC, pour le moins mitigé. Pour les 40 % de jeunes diplômés Bac+ 4 de la promotion 2010 à avoir fait au moins un séjour à l'étranger, le plus souvent dans un contexte d'études, cette expérience ne procure pas d'avantage significatif en termes de délais d'accès à l'emploi. Il n'y a pas de différence

notable de taux global d'emploi, huit mois après l'obtention du diplôme, entre les jeunes diplômés qui ont effectué au moins un séjour à l'étranger (72 %) et les autres (71 %).

En revanche, les jeunes diplômés qui ont séjourné à l'étranger en retirent un bénéfice en termes de conditions d'emploi. Ils sont proportionnellement plus nombreux à occuper un premier emploi de cadre et/ou en CDI. L'effet d'une expérience à l'étranger sur la qualité de l'emploi occupé est donc nettement perceptible. Ces éléments sont confirmés par l'étude de Cathy Perret en 2008 pour le compte du CEREQ.

Ce bilan en demi-teinte des avantages de la mobilité internationale pour des jeunes diplômés sur le marché du travail mériterait d'être approfondi au regard du niveau et du type d'emploi. En tout état de cause, il a conforté le CESE dans son projet de ne négliger aucune forme de mobilité et de porter une attention au moins égale à celles qui s'inscrivent dans le territoire national, souvent moins bien documentées car échappant à des dispositifs formels bénéficiant d'une assez forte visibilité de type ERASMUS ou VIE, par exemple.

Selon des études indépendantes, sous l'égide de la Commission européenne, plus de 40 % des employeurs attribuent de l'importance à l'expérience acquise dans le contexte d'études ou d'un emploi à l'étranger et estiment que les diplômés, possédant cette expérience minimale, pourront être amenés à des emplois à hautes responsabilités.

En France, un jeune qui a changé de région entre la 6^e et la fin des études supérieures a 38 % de probabilité de plus de trouver un emploi qu'un jeune qui n'a pas été mobile (Perret et Roux, 2004).

L'absence de mobilité avant ou au moment de l'insertion professionnelle rend l'occurrence d'un déplacement ultérieur moins probable.

Des mobilités de formation plutôt faibles mais qui s'accroissent avec le niveau de diplôme recherché

La mobilité nationale

Pour les formations jusqu'au baccalauréat

La mobilité en la matière est fortement corrélée aux schémas régionaux de formations. Le problème qui se pose aujourd'hui pour l'ensemble des formations y compris les formations techniques ou professionnelles en lycée et en Centre de formation des apprentis (CFA), est celui de l'offre de formations.

Plus elles sont spécialisées, moins elles peuvent être enseignées dans toutes les régions et exigent alors une mobilité. Ceci entraîne une partie des jeunes à privilégier la proximité comme facteur prioritaire de choix au détriment d'un cursus plus conforme à leur motivation.

Pourtant paradoxalement, on constate que pour ces formations professionnalisantes, dont l'apprentissage et les autres formes d'alternance, certaines familles même modestes parviennent à surmonter ces difficultés au prix de sacrifices financiers importants qui peuvent être partiellement compensés par les rémunérations afférentes à ce type de formation : celles-ci débouchent sur un emploi et sont perçues comme un investissement pour l'avenir.

Pour les formations universitaires de premier cycle

Les mobilités étudiantes s'intensifient avec le diplôme. Si le premier cycle est peu touché par les mobilités étudiantes, il n'en va pas de même pour le master et le doctorat pour lesquels la propension à être mobile devient alors plus importante mais elle est limitée en nombre compte tenu des effectifs d'étudiants concernés au-delà de la licence (96 400 masters délivrés en 2008).

En effet en ce qui concerne le premier cycle, dans chaque région, parce qu'elle est un enjeu en matière d'aménagement du territoire, la carte des formations est un sujet sensible qui dépend de l'offre universitaire et du nombre d'universités. Par exemple, comme le rappelle un avis du CESER sur les jeunes en pays de la Loire, la présence de trois universités : Nantes, Angers, Le Mans permet d'offrir de nombreuses possibilités en premier cycle universitaire.

Cependant, certains sites universitaires souffrent plus que d'autres de la concurrence en raison de la proximité d'universités de régions limitrophes proposant des filières attractives. Ainsi, le CESER du Centre met en garde sur une trop grande concurrence. De plus, se pose le problème du rôle des villes moyennes au regard de l'attraction des grandes métropoles comme le rappelle le Conseil économique et social local de Bourg-en-Bresse.

Beaucoup de régions ont tenu compte de ces réalités et soutenu des politiques d'enseignement supérieur en relation avec les besoins des entreprises.

Cette politique est toutefois limitée par l'impossibilité pour chaque région de se doter de l'ensemble des formations y compris les plus spécialisées, ce qui génère, à l'évidence, des mobilités interrégionales.

Une mobilité nationale liée aux masters et aux doctorats

À partir du master, les jeunes souhaitent finaliser un projet professionnel et de ce fait, ils recherchent l'établissement le mieux à même de leur permettre une bonne insertion dans l'emploi.

Cette mobilité est cependant rendue difficile pour les étudiants les plus défavorisés. La réforme des bourses sur critères sociaux de 2008, a d'ailleurs amplifié ce phénomène, en diminuant l'importance des critères d'éloignement géographique pour leur obtention.

C'est pourquoi le CESE propose que la mobilité des jeunes en formation soit facilitée par le renforcement du critère d'éloignement dans le calcul des dispositifs d'aides.

Les universités ont fait de leur 3^e cycle un élément de leur développement qui implique des recrutements nationaux et internationaux.

De plus, avec l'intégration dans une équipe de recherche, le doctorant est entraîné à la mobilité en fonction du lieu de son laboratoire et de sa recherche.

La mobilité internationale

Une mobilité internationale des étudiants trop rare et trop inégalement accessible

Il faut noter que cette mobilité repose essentiellement sur des partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur étrangers. Bien qu'elle doive être accessible à tous, seules les grandes écoles l'ont aujourd'hui généralisé (82 % des élèves en mobilité).

Cependant, ces mobilités présentent, d'après l'étude du réseau ESN (*Erasmus Student Network*) plus d'obstacles à la reconnaissance des périodes d'études à l'étranger lors du retour dans l'établissement de départ.

Selon les statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, en 2008, 16 % des étudiants ont effectué une mobilité internationale, un nombre insuffisant d'étudiants de l'université bénéficie de cette expérience qui devrait être particulièrement importante dans leur cursus. Parmi ceux-ci 33 % ont effectué cette mobilité au sein d'un programme international.

Les étudiants partent dans le cadre de leurs études (39 %), pour exercer une activité professionnelle (33 %), pour un autre motif (28 %). Il s'agit de 12 % d'étudiants en licence, 27 % en master et 31 % en doctorat.

Les séjours en relation avec les études concernent principalement les étudiants en langues vivantes, en droit, sciences économiques, administration économie et sociale, et en sciences.

Toutefois, on note un faible pourcentage des étudiants en IUT (11 %) et en STS (10 %).

La mobilité vers les pays hors Europe est plus difficile, elle est organisée par des partenariats au sein du réseau des grandes écoles, par contre au niveau des universités, s'il existe des programmes comme ERASMUS Mundus et ISEP avec le Japon, il n'y a aucun dispositif généralisé susceptible d'organiser cette mobilité pourtant capitale pour l'avenir de la France.

Enfin, en accueillant chaque année près de 261 000 étudiants internationaux dans ses universités, la France est aujourd'hui le 4^e pays le plus attractif en matière d'études supérieures. Le CESE tient à souligner l'apport de cette mobilité entrante qui encourage l'ouverture aux autres et participe au développement d'une culture commune. Elle est d'ailleurs le pendant de la mobilité des jeunes français. Cette mobilité contribue également au dynamisme de notre langue et de l'expression culturelle française dans le monde. **Le CESE recommande d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux, et notamment le droit au séjour pour études. L'attribution des visas et la délivrance des titres de séjour étudiants doivent mieux répondre à des considérations pédagogiques.**

Les droits et conditions d'études internationaux (accès aux stages, exercice d'une activité salariée pendant les études, orientation...) doivent être harmonisés sur ceux des étudiants français, et la stabilité du parcours de formation et d'insertion des étudiants internationaux doit être préservée.

La politique de mobilité entrante doit répondre principalement à des considérations scientifiques et pédagogiques. Le développement des partenariats internationaux des universités, facilité par leur autonomie, devrait permettre une approche plus ouverte de notre politique d'accueil, ce qui pose le problème des rapports entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'établissement public Campus France. On peut également s'interroger sur le rôle du CNOUS et des CROUS en matière d'accueil des étudiants étrangers.

Les mobilités des jeunes chercheurs

Depuis une dizaine d'années, les établissements d'enseignement supérieur, les régions et les entreprises ont souhaité développer la mobilité des jeunes chercheurs.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur peuvent accompagner ces mobilités tant de chercheurs étrangers en France que de chercheurs français à l'étranger.

Cependant, la France est en retard, avec seulement 62 000 jeunes chercheurs en mobilité internationale. Par ailleurs, un effort doit être mené pour encourager les chercheurs qui quittent la France à revenir à l'issue de leur mobilité, notamment dans les disciplines scientifiques et de santé. La mobilité internationale des jeunes chercheurs est une chance. Elle exige la facilitation du retour et la reconnaissance des efforts accomplis.

En matière de recherches, l'Union européenne a développé les bourses Pierre et Marie Curie pour une durée de 12 à 24 mois en vue d'éviter la fuite des cerveaux. Pour les chercheurs en début de carrière, elle est de 3 à 36 mois afin de financer des parties de thèses.

Il faut noter que la mobilité des jeunes chercheurs leur est souvent imposée avant l'accès à un premier emploi, ce qui constitue une forme de précarité. En effet, en ce qui concerne les fonctionnaires cette mobilité n'est pas prise en compte, ni pour leur carrière, ni pour leur retraite. **Le CESE recommande de revoir cette situation.**

Le CESE recommande que la stratégie de coopération internationale de la France se donne comme priorité d'accompagner les universités dans la recherche de partenariats avec des établissements étrangers ou de leur approfondissement, et ce dans l'ensemble des pays du globe.

Il propose en outre que des crédits soient dégagés à travers une dotation prenant en compte ces partenariats, en les évaluant régulièrement. Ces moyens permettraient d'accompagner (accueil et suivi) et d'aider les chercheurs et leurs familles au cours de leur mobilité.

Il est également fondamental d'améliorer l'information des personnels enseignants et non enseignants sur les différents dispositifs de mobilité existants pour les étudiants ou les concernant. Ils doivent jouer un rôle de premier plan dans l'information et la sensibilisation des jeunes à la mobilité.

Des situations très inégales au regard de la mobilité

Les freins à la mobilité

Les freins matériels sont à l'évidence à l'origine de situations inégales puisque liées à la situation financière des jeunes et au soutien que peut leur apporter leur famille. Ils sont parfois amplifiés par la réticence de certaines familles à laisser partir leurs enfants, avant l'obtention de leur diplôme.

Le niveau de revenus de la famille est évidemment décisif même s'il peut parfois être contrebalancé par la conviction que cet investissement peut s'avérer essentiel pour l'avenir professionnel du jeune. Mais beaucoup de familles ne peuvent surmonter cet obstacle. Quant aux mobilités ne relevant pas d'un contrat de travail, hors cadre scolaire et professionnel, et qui n'ouvrent pas droit à indemnisation du chômage, elles sont parfois récusées par les familles si elles sont trop longues.

Le logement est le principal poste de dépenses en cas de mobilité. Il est particulièrement prégnant pour les jeunes en formation, tant en France qu'à l'étranger. Ceux-ci sont confrontés à des coûts de loyers très élevés notamment dans les grandes villes où le marché immobilier est très contraint. Pour un jeune qu'il soit : étudiant, apprenti, en activité, ou en recherche d'emploi, les difficultés de transport et son coût sont un autre frein à la mobilité, notamment dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées.

Par ailleurs, certains sociologues et géographes et notamment Vincent Kaufman ont développé le concept de « motilité » qui appréhende la mobilité comme une compétence à acquérir par le jeune. La « motilité » sous-tend la maîtrise de compétences psychiques et physiques. La motilité est donc « la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible et en fait usage pour développer des projets ». C'est alors une phase nécessaire pour s'approprier l'espace et donc les déplacements.

Il ne faut pas négliger l'importance du réseau de relations qu'entretiennent la famille mais aussi certains établissements de formations qui peuvent faciliter le parcours du jeune (Bouhmadi et Lemistre, 2006).

On le sait, la lecture, les concerts, la visite de musées sont autant de voyages imaginaires que de sources de voyages réels futurs. La mise à disposition de ces possibilités est évidemment corrélée au milieu socioculturel de la famille. Lorsque les parents bénéficient d'un réseau familial, amical ou un travail à l'étranger, il n'est pas rare que le jeune profite de ce réseau lors de son cursus ou de stages. Enfin, le niveau de diplômes des parents est gage de la réussite de l'enfant et constitue un élément favorable à la mobilité.

Des inégalités territoriales en matière de mobilité

« L'espace auquel se réfère un individu est à l'image d'une poupée russe c'est-à-dire qu'il s'élargit ou se rétrécit selon la situation sociale et les sphères d'interaction dans lesquelles il se trouve. Le sentiment d'appartenance territoriale est un lien difficilement mesurable car de l'ordre de l'affect qui unit subjectivement un individu à un groupe et qui est médiatisé par l'espace » (Moquay, 1997). Cette définition amène à considérer trois dimensions selon un article de « l'Érudit » en 2003, spécialisé en recherche sociologique.

La première dimension consiste en l'idée que le rapport à l'espace est de l'ordre du sensible et qu'il est par conséquent plutôt difficile à objectiver et à traduire.

La seconde est celle du caractère social de l'appartenance, c'est-à-dire le rapport aux êtres concrets qu'un individu côtoie dans la vie.

La troisième est celle de la communauté à laquelle appartient de fait le jeune et les institutions qui l'entourent. Le rapport des jeunes au territoire sera plus au moins positif selon qu'ils s'identifient ou non aux personnes concrètes et à l'ensemble des attitudes de la communauté.

Mais cette identité territoriale peut être accentuée par l'urbanisme qui marque le territoire. C'est ainsi que comme le rappelle le rapport du CESE *Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)* de Mme Lienemann : « Les grands ensembles caractérisent le plus les quartiers en difficulté. Ils en forment le plus grand nombre (plusieurs centaines) et sont les plus importants pour l'effectif de la population ; ceux de l'agglomération parisienne comptent parmi les plus connus mais on les trouve dans toutes les grandes villes françaises, voire dans les villes moyennes ».

« S'ils ont en commun de concentrer des populations défavorisées, les quartiers en difficulté présentent une diversité importante. Ces quartiers présentaient dès le départ des défauts de conception et d'autres souffrent d'être coupés de leur ville-centre d'origine ».

Ils sont souvent caractérisés par « un échec scolaire fréquent chez les jeunes et une insertion professionnelle difficile des jeunes, une insuffisance d'équipements commerciaux et une présence souvent réduite des services publics, hormis les écoles maternelles et primaires ».

Il faut également noter que dans ces « grands ensembles » la question des transports est particulièrement sensible. En effet, ces quartiers ne bénéficient pas de moyens de transport susceptibles de les désenclaver et ils sont souvent, quand ils existent, inadaptés aux besoins de la population.

Les jeunes sont particulièrement touchés par cette situation, pourtant, tous, « *dès qu'on les mobilise à travers des projets concrets sont susceptibles de mettre leur énergie au service de ce projet et, capables d'implication positive* » comme le rappelle le rapport de Mme Keller de la mission prospective du Sénat sur *Les années collèges*.

En milieu rural, les jeunes sont, de fait, souvent éloignés des lieux de loisirs, de formations et de travail. Les jeunes ruraux issus des zones à faible densité de population (moins de 40 habitants par km²) selon une étude du centre de prospective du ministère de l'Agriculture, sont concernés par plusieurs formes de mobilité. Certains de ces jeunes effectuent de nombreux déplacements dans un rayon de 30 kms environ mais ne connaissent que cette mobilité. Ils se préparent à une insertion professionnelle de proximité.

D'autres jeunes pratiquent la mobilité alternante entre villes et villages. « *Ils se constituent alors des représentations de la ville qui les isolent, alors la campagne devient un refuge où l'on se sent protégé (par sa famille, ses relations, la connaissance des lieux...)* ».

Selon la même étude, pour d'autres jeunes encore, la mobilité est contrainte elle consiste à ne se rendre en ville que pour certaines obligations (professionnelles, études, loisirs...).

Au-delà de la mobilité de proximité, le permis de conduire et l'accès à l'emploi sont deux pré-requis, à une mobilité plus large qui touche particulièrement ces territoires.

Bilan des dispositifs

Dans sa lettre de saisine, le Premier ministre demande au CESE de « dresser un état des lieux exhaustif des offres de mobilité associées à la formation, sans omettre les expériences ne relevant actuellement d'aucun dispositif institutionnel ».

C'est dans ce cadre que le CESE a souhaité établir un bilan de ces principaux dispositifs, en fonction des sources statistiques existantes parfois insuffisantes comme pour le programme COMENIUS.

Les dispositifs européens : ERAMUS, LEONARDO, COMENIUS, Jeunesse en action

ERASMUS

et les aides à la mobilité internationale des étudiants

Le programme ERASMUS (*European Region Action Scheme for the Mobilty of University Students*) a été mis en place en 1987 pour promouvoir la mobilité et la reconnaissance des diplômés en Europe.

Il ne concerne malheureusement aujourd'hui que 2 % des étudiants européens. Les pays d'accueil sont essentiellement l'Espagne, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Parmi ceux-ci, au niveau mondial, ERASMUS représente environ 10 % des mobilités étudiantes.

En France, 30 000 étudiants bénéficient de ce dispositif sous ses différentes formes. Parmi ces bénéficiaires, 40 % proviennent des écoles d'ingénieurs et des grandes écoles alors qu'ils ne représentent que 8 % des effectifs de l'enseignement supérieur.

La France fait partie des pays qui accueillent plus d'étudiants qu'ils n'en envoient en mobilité.

Selon Magali Ballatore, qui a étudié ce programme, si l'on décrit l'étudiant type qui bénéficie d'ERASMUS en France, c'est en général, un étudiant jeune, en avance dans ses études, ayant eu le baccalauréat avec mention, à 95 % un baccalauréat général, et sa mobilité est intégrée à son cursus scolaire et universitaire.

Il a souvent beaucoup voyagé avant ses études supérieures que ce soit à l'occasion de déménagements familiaux ou de séjours linguistiques ou touristiques.

Pour une certaine catégorie d'étudiant qui est dite « transnationale », cette première mobilité va permettre d'en préparer d'autres.

Mais les obstacles à la mobilité restent importants pour beaucoup d'étudiants. Ils sont d'ordres économiques, administratifs et relatifs à la reconnaissance de leurs études à l'étranger.

Sur le plan économique

Les frais de logement, de restauration et de transports sont hors d'atteinte pour nombres d'étudiants issus de catégories socioprofessionnelles modestes ou moyennes. En effet, même si des financements spécifiques européens existent, ils restent trop souvent méconnus et trop faibles (actuellement, 200 euros mensuels pour ERASMUS) compte tenu du coût global d'un séjour à l'étranger, ce qui constitue un frein à la mobilité. Les avances pour régler les premiers frais sont la plupart du temps effectuées par les parents de ces étudiants.

Sur le plan administratif

Plusieurs problèmes se posent : l'obtention parfois difficile de visas mais également l'élaboration des dossiers pour bénéficier du financement et de l'ensemble des droits sociaux qui ne sont pas en adéquation entre pays européens. Enfin, l'information reste dispersée notamment en ce qui concerne les différents dispositifs d'aide.

Sur le plan de la reconnaissance des études

Si d'après l'étude d'ESN (*ERASMUS Student Network*), une large majorité des étudiants français ayant étudié à l'étranger ont pu obtenir la pleine reconnaissance des crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) validés à l'étranger, un étudiant sur cinq a connu des difficultés, allant parfois jusqu'à devoir repasser des examens au sein de son établissement d'origine. Il faut alors que l'université française de départ de l'étudiant soit apte à évaluer les savoirs appris à l'étranger.

Cette dernière difficulté entraîne un désinvestissement des étudiants ERASMUS dans le cadre de leurs études. Pire encore, la conversion des notes entre les deux établissements

amène régulièrement à abaisser les notes obtenues à l'étranger sans réelle motivation. Plus d'un étudiant sur cinq estime que ces notes ont été abaissées lors de la conversion. Chaque établissement utilisant un tableau de conversion qui lui est propre, ces pratiques amènent à de nombreuses inégalités entre les étudiants.

Le CESE souligne l'intérêt de ce dispositif et souhaite son développement à une tout autre échelle. À cet effet :

- au niveau européen : le CESE souhaite que la France soutienne la proposition de la Commission européenne d'augmenter le budget ERASMUS et que s'en trouve notablement augmenté le nombre d'étudiants concernés ;
- au niveau national : le CESE demande que l'on facilite l'obtention de visas dans les deux sens (entrant et sortant) et que le parcours de mobilité n'entraîne pas une rupture de versement des bourses ;
- au niveau des établissements d'enseignement supérieur : le CESE préconise que les études à l'étranger soient systématiquement prises en compte au sein du cursus universitaire des étudiants, en développant le document Europass² ;
- pour y parvenir, le CESE recommande le développement des partenariats entre les universités françaises et étrangères, qui établissent clairement les conditions de reconnaissance des périodes d'études au sein de l'institution partenaire, notamment en termes d'équivalence des notes, avec un tableau de conversion rendu public et motivé ;
- **par ailleurs, le CESE préconise le développement par la Commission européenne de programmes ERASMUS euro-méditerranéens, destinés à favoriser la mobilité transnationale des jeunes des deux rives.** À l'heure où les pays arabes vivent un moment historique, favoriser la rencontre entre les nouvelles générations européennes et méditerranéennes traduirait en actes notre volonté de rapprochement et de solidarité.

Il existe, en plus d'ERASMUS de nombreux dispositifs d'aides financières : aide à la mobilité internationale du ministère de l'enseignement supérieur en direction des étudiants boursiers ; bourses de collectivités territoriales ; bourses d'établissements d'enseignement supérieur, sans compter certaines bourses du ministère des affaires étrangères. L'empilement et l'hétérogénéité des dispositifs d'aide financière à la mobilité étudiante nuisent à leur lisibilité, à leur accessibilité et à la clarté des objectifs poursuivis par les politiques d'aides.

Le CESE estime indispensable que soient recensés et mis en cohérence l'ensemble de ces dispositifs, en fonction d'objectifs sociaux clairement établis et en portant une attention toute particulière aux mobilités en premier cycle. Il serait également souhaitable que le versement de ces aides soit effectué par un opérateur unique, par exemple les CROUS.

LEONARDO

Dans le cadre du programme Leonardo da Vinci (LEONARDO), des initiatives ont été lancées en France pour permettre à des jeunes d'effectuer une période courte (environ 3 semaines durant la formation pour les apprentis préparant un diplôme de niveau CAP ou

2 Il comprend : un *curriculum vitae* concernant l'ensemble des qualifications et compétences ; une partie mobilité qui consigne des périodes d'apprentissage accomplies à l'étranger ; un supplément au diplôme qui concerne les niveaux d'éducation atteints dans l'enseignement supérieur ; un portfolio des langues présentant les aptitudes linguistiques ; et éventuellement un certificat de formation professionnelle.

Bac Pro) ou plus longue (jusqu'à 6 mois à l'issue de leur formation) dans un autre pays de l'Union européenne.

Le CESE souhaite que ce programme soit étendu aux pays méditerranéens conformément à la proposition évoquée ci-dessus concernant ERASMUS.

Pourtant, 1 % seulement des jeunes européens suivant une formation professionnelle initiale bénéficie d'une période de mobilité dans un autre Etat membre. En France, où le choix a été fait de le centrer sur l'apprentissage, cela représente moins de 2 000 apprentis. Cette mobilité est pourtant un atout non négligeable puisque selon une étude de la Commission européenne 86 % des apprentis ayant bénéficié d'une mobilité européenne ont pu découvrir de nouvelles techniques et 76 % d'entre eux se sentent capables de s'exprimer dans une autre langue.

Les freins qui sont facilement identifiables concernent en particulier les apprentis (en situation de salariés en France), il s'agit :

- de la nécessité d'obtenir une autorisation de l'employeur majoritairement des PME et TPE (maintien du salaire pendant la période de mobilité, responsabilité...);
- de la difficulté de gestion de ces périodes de mobilité dans le cadre de rythme en alternance ;
- de la complexité attachée à cette mobilité lorsqu'il s'agit d'une période en entreprise : signature d'une convention de mise à disposition, recherche d'une entreprise d'accueil, logement, financements des formations...

Ces freins sont partiellement levés lorsque des démarches d'accompagnement comme celles des CCI (Movil'App) ou de Chambres de métiers (apprentieurope) sont développées.

Le CESE propose :

- **de favoriser les démarches collectives pour accompagner les établissements dans la gestion de la mobilité de leurs apprentis en s'appuyant notamment sur les grands réseaux de formation déjà organisés (CCI, CMA, Compagnons...);**
- **d'optimiser les financements en recherchant davantage de cohérence entre les financeurs : commission européenne, États, régions... À titre d'exemple, des démarches de cofinancement de projets LEONARDO sont déjà engagées avec les régions françaises ;**
- **de « labelliser » les entreprises engagées dans une dynamique européenne et ayant accepté une mobilité pour leurs apprentis. Cette reconnaissance pourrait être accompagnée d'une incitation financière (En France, majoration du crédit d'impôt accordé aux employeurs d'apprentis ou augmentation de la prime versée par les conseils régionaux) ;**
- de permettre aux établissements formateurs (notamment les lycées professionnels) de mettre en place la mobilité de leurs élèves sous forme d'expérimentation ;
- parce qu'elle constitue un préalable efficace à l'entrée dans la vie active, de favoriser la mobilité post-formation : sans supprimer les périodes courtes de découverte organisées pendant la formation en apprentissage, une priorité doit être mise sur les possibilités de mobilités longues en fin de formation.

COMENIUS

Ce programme a pour but de permettre les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.

Il s'agit de développer les compétences linguistiques des élèves et des enseignants et de renforcer la citoyenneté européenne.

Il peut s'agir d'échanges scolaires, de formation continue des enseignants ou d'autres projets de collectivités territoriales. Il est actuellement expérimentée une mobilité individuelle des élèves afin qu'ils puissent faire une partie de leur scolarité dans un autre pays européen.

En matière de formation, la Commission soutient les formations communes à plusieurs pays en faveur des enseignants mais également la mise en réseau des professeurs.

En France, certains établissements scolaires ont mis en œuvre des partenariats avec des établissements étrangers, selon une étude effectuée par le gouvernement français et la Commission, on a recensé 616 actions de partenariats en 2007, 357 en 2008, 458 en 2009. La quasi totalité de ces partenariats concerne moins de 50 élèves.

Ces actions se situent principalement dans les Rectorats de Paris (15 %), Lyon (11 %), Toulouse (11 %), Grenoble (9 %), Bordeaux (6 %), Reims (5 %) et Strasbourg (4 %).

Les personnels enseignants concernés sont essentiellement des enseignants ayant plus de 10 ans d'expérience (69 %) ou entre 5 et 10 ans (20 %).

Curieusement, le CESE constate que seule la moitié de ces enseignants ont effectué leur partenariat avec COMENIUS pour des raisons non précisées, ce qui mériterait une étude particulière pour évaluer notamment la lourdeur des procédures administratives.

Les enseignants souhaitent développer non seulement l'apprentissage des langues mais également l'esprit d'initiative de leurs élèves et les aspects culturels de ces séjours.

Les difficultés en langue étrangère sont l'un des principaux obstacles au développement des projets COMENIUS. Les enseignants regrettent le manque de reconnaissance par l'institution de l'investissement personnel et leur non remplacement lors des séjours à l'étranger. De plus, il faut pointer les incertitudes pesant sur la responsabilité civile et pénale de ces personnels en cas d'accident lors de ces séjours à l'étranger.

Le CESE constate que la diversité des financements entraîne de fait des inégalités entre les territoires, les établissements et entre les Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Le CESE propose que ce programme fasse l'objet d'une meilleure communication et que l'on valorise les séjours des enseignants et des élèves à l'étranger. Ces séjours doivent s'accompagner d'une politique de remplacement des personnels qui participent à ces actions.

Jeunesse en action

L'Union européenne a créé le programme « Jeunesse en action » pour la période 2007-2013 avec un budget de 885 millions d'euros, dont 9 millions par an ont été dévolus à la France et dont la gestion a été confiée à l'Institut national de jeunesse et d'éducation populaire (INJEP), *via* l'Agence française du programme européen jeunesse en action (AFPEJA).

L'objectif de ce programme est de renforcer la citoyenneté européenne, en engageant les jeunes à la vie démocratique, à agir pour la paix et la solidarité, à s'enrichir de la diversité culturelle européenne, tout en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences.

Il est ouvert à tous **les jeunes de 13 à 30 ans** quel que soit leur diplôme ou leur formation. Soutenant **l'éducation non formelle**, il est réservé à des actions **hors cadre scolaire ou professionnel** ; il est donc un complément important du programme ERASMUS, car ouvert à tous les jeunes et non aux seuls étudiants. **8 303 jeunes Français ont été concernés en 2010.**

Ce programme se décompose en cinq grandes « actions » :

« **Jeunesse pour l'Europe** » (**action 1**) : financement d'échanges de jeunes, qui a concerné 1 275 jeunes français en 2009 (4 048 européens), principalement des 15-17 ans, et de projets portés par des jeunes (« initiatives de jeunes »), qui a concerné 487 jeunes.

Le Service volontaire européen (SVE - action 2), qui permet aux jeunes (18-30 ans) de vivre une expérience de volontariat de 2 à 12 mois dans une association ou collectivité publique d'un autre pays de l'Union. Le SVE est fondé sur un partenariat entre des « organisations d'envoi » et des « organisations d'accueil », ce qui permet de cadrer ces expériences et de promouvoir la coopération, notamment associative, en Europe.

La subvention européenne couvre une partie des frais liés au projet (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues, tutorat...). Elle est versée à l'organisation coordinatrice ainsi que l'argent de poche et la protection sociale des volontaires. Environ 1 400 jeunes français sont partis en SVE en 2009³.

Si aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est théoriquement requis pour en bénéficier, dans les faits, le SVE concerne principalement des jeunes de niveau Bac+ 3/ Bac+ 4 (moyenne d'âge 22-26 ans), de milieux socioprofessionnels plutôt favorisés, avec une large majorité de filles. À ce titre, malgré le lancement par la commission d'initiatives en faveur des « jeunes ayant moins d'opportunités », (à partir de 17 ans), qui permettent à ces jeunes de vivre des périodes de volontariat plus courtes (2 semaines à 2 mois), le SVE a en partie raté son universalité et sa complémentarité avec le dispositif ERASMUS, réservé lui aux jeunes étudiants.

Jeunesse dans le monde (action 3), qui soutient des échanges de jeunes (13 à 25 ans) et des partenariats associatifs (formation et mise en réseau), entre pays de l'UE et une vingtaine de pays « partenaires voisins de l'UE ». L'objectif étant de « promouvoir le dialogue interculturel et la solidarité au-delà des frontières de l'Union européenne (UE) afin de lutter contre les préjugés et les stéréotypes ».

Soutien aux acteurs de jeunesse (action 4) : Cette action ne touche pas directement les jeunes, mais vise à soutenir financièrement les organisations, notamment associatives, qui organisent des actions de mobilité européenne des jeunes.

Soutien à la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse (action 5) : ce projet s'inscrit dans la continuité du Livre blanc sur la jeunesse et du Pacte européen pour la jeunesse.

Par ailleurs, en 2008 et 2009, la Commission européenne a expérimenté un nouveau programme, intitulé « Amicus », visant à poser les bases d'un futur « service civique européen ». Dans l'attente de la prochaine programmation jeunesse, ce programme a été suspendu.

3 Source : rapport AFPEJA 2009 : 831 jeunes partis via l'AFPEJA et 546 via d'autres agences.

Enfin, la Commission européenne a développé en 2008-2009 un outil de valorisation des compétences acquises à travers ces expériences de mobilité, appelé « Youth pass »⁴ (passeport pour la jeunesse). Celui-ci devrait permettre de contribuer à valoriser les expériences d'éducation non formelle (hors cadre scolaire), et leur impact sur l'employabilité des jeunes. Cependant, faute de moyens financiers pour informer et accompagner ces actions, à cette date, seuls 1 419 jeunes français ont demandé et reçu un certificat individuel Youth pass.

Confirmant la validité et l'importance des expériences de mobilité hors des cadres scolaires et professionnels, notamment pour les jeunes sortis de formation initiale au niveau Bac ou avant, **le CESE recommande que la France soutienne la consolidation de ce programme européen en faveur de la mobilité et de l'éducation non formelle des jeunes, notamment dans le cadre de l'année européenne du volontariat (2011) et dans la perspective de la programmation 2014-2020.**

Dans une optique d'optimisation des financements européens en faveur de la mobilité des jeunes, **le CESE recommande que ce programme, conforté dans ses grands principes, soit toutefois :**

- **prioritairement orienté vers les jeunes** n'ayant pas suivi d'études universitaires (**niveau Baccalauréat ou infra**), les autres bénéficiant déjà des dispositifs ERASMUS et LEONARDO (un public légèrement plus large donc que les « Jeunes Avec Moins d'Opportunité »). Rappelons que ces jeunes constituent 59 % des jeunes français⁵;
- **si nécessaire, recentré sur les échanges de jeunes et le service volontaire européen** (avec les réorientations précisées ci-après), qui sont les dispositifs de mobilité ayant le plus d'impact.

Quant au Service volontaire européen, qui touche aujourd'hui trop peu de jeunes (quelques 3 000 jeunes sur les 95 millions de jeunes européens), alors qu'il constitue, à l'instar du service civique en France, une expérience citoyenne forte pouvant également être un tremplin en matière d'insertion professionnelle, **le CESE recommande donc que l'Union européenne :**

- **promue l'interopérabilité des dispositifs de volontariat et de service civique entre les pays de l'Union ayant mis en place de tels dispositifs.** L'Union européenne ne prévoyant alors de ne financer que les surcoûts liés à la mobilité (cours de langue, transport, logement). Ceci permettra de toucher plus de jeunes grâce à un cofinancement pays membre/CE plus équilibré. Dans ce cadre, il pourra être fortement recommandé que les jeunes effectuent une 1^{re} étape de service civique dans leur pays et une 2^e dans un autre pays de l'Union (particulièrement adapté pour les jeunes n'ayant pas suivi d'études universitaires et n'ayant souvent ni expérience de mobilité ni expérience d'engagement) ;
- ne poursuive le financement actuel par jeune que pour les jeunes issus de pays n'ayant pas de dispositif national susceptible de les prendre partiellement en charge (ex indemnité et couverture sociale) ;

4 Il repose sur la prise en compte de 8 grands domaines de compétences : communication dans la langue maternelle ; communication dans une ou plusieurs langues étrangères ; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ; compétence numérique ; apprendre à apprendre ; compétence sociale et civique ; esprit d'initiative et d'entreprise ; sensibilité et expression culturelles, créativité.

5 Données INSEE enquête emploi 2007-2008-2009.

- stimule, par des appels à projets réguliers, la création de dispositifs de service civique volontaire nationaux dans les pays n'en ayant pas⁶ ;
- **se donne les moyens de généraliser le Youth pass**, susceptible par ailleurs d'inspirer la validation des acquis de l'expérience bénévole et volontaire dans les pays membres.

Les dispositifs nationaux : VIE, VIA, et VSI

Le VIE

Le Volontariat international en entreprise (VIE) a succédé au Volontariat service national en entreprise (VSNE) à la suite de la suspension du service militaire en 1995.

Dans un rapport sur *Le volontariat du service national de 1997* présenté par M. Jean Michel, le CESE indiquait qu'il souhaitait que les réseaux consulaires à l'étranger jouent un rôle actif et que ces jeunes bénéficient d'un contrat de droit public. Ces objectifs sont en grande partie réalisés.

Aujourd'hui, le VIE repose sur une mission dans une entreprise française, de 6 à 24 mois, à l'étranger avec renouvellement de la durée dans la limite maximum de 24 mois. Le jeune doit passer un minimum de 165 jours par an en France dans le cadre de cette mission à l'étranger.

Le contrat proposé est un contrat de droit public, défiscalisé et sans charges sociales. Ce contrat ouvre droit à la retraite et est pris en compte en matière de validation des acquis professionnels. Le nombre de ces VIE est en augmentation depuis 2008, de 5 913, à 6 842 jeunes concernés en 2011 (chiffre de mars 2011).

Sur ces 6 842 jeunes, plus de 3 500 ont été recrutés et placés par le réseau des CCI français à l'étranger. Le réseau est chargé de leur accueil et peut leur offrir un espace de travail et un retour d'expériences d'autres VIE ou d'équipes commerciales sur place.

Ce réseau leur permet de bénéficier d'informations, de contacts locaux. Ce rôle est essentiel pour les placements en PME. Cette offre couvre 52 pays et le service d'encadrement est proposé dans 46 d'entre eux.

De 2008 à 2011, on observe une augmentation des entreprises concernées même si le placement des VIE s'effectue à plus de 60 % dans les grands groupes. Mais, évolution souhaitable, le plus fort développement se situe dans les PME.

Les secteurs les plus concernés sont la finance (20 %), les industries mécaniques, industrielles et de Défense (10 %), l'énergie et la chimie (10 %). Mais on observe une omniprésence de l'Île-de-France qui cumule 45 % des entreprises pour 70 % des recrutements VIE.

La plupart des VIE ont un niveau de diplôme Bac+ 5 ou plus (90 %) les Bac+ 3 ou Bac+ 4 représentent 7 %. Les femmes représentent un tiers des VIE. La mission dure en moyenne 17 mois et concerne l'Europe (44 %), l'Asie (21 %), l'Afrique (14 %), l'Amérique du Nord (12,5 %).

6 À date, seuls la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ont des dispositifs nationaux valorisant et soutenant financièrement le service civique. La Grande-Bretagne sous d'autres formes. Beaucoup de pays y réfléchissent.

Les principaux pays d'accueil des missions pour les VIE sont les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Depuis 2010, le VIE est intégré dans le service civique. Le CESE s'interroge sur ce point.

Le CESE souligne l'importance de ce dispositif sur le plan économique, pour le développement de nos entreprises sur les marchés extérieurs, ainsi que son effet positif sur la formation et le développement de la carrière des bénéficiaires.

Le CESE propose que l'on accroisse le nombre de VIE pour toucher les jeunes moins diplômés, notamment en favorisant l'alternance.

Ces VIE concerneraient le secteur commercial à terme pour des jeunes en BTS ou en DUT et dans un premier temps les licences professionnelles. Selon Ubifrance, ces jeunes seraient particulièrement utiles pour les nouveaux marchés à l'exportation et le renforcement des équipes commerciales à l'étranger.

Le VIA et le VSI

Il existe aussi le Volontariat international en administrations (VIA). Le VIA est lui réservé aux administrations avec missions en ambassade, dans un établissement culturel ou un laboratoire scientifique pour 6 à 24 mois et une rémunération de 1 200 à 2 800 € par mois selon les pays. Il est réservé aux jeunes diplômés, essentiellement du supérieur.

Le Volontariat de solidarité internationale (VSI) est dédié aux actions de coopération, de développement et d'action humanitaire pour une durée de 6 mois à 2 ans auprès d'associations agréées par l'État avec des indemnités de 100 à 676,02 euros et une indemnité supplémentaire liée au pays. L'État finance les coûts liés à l'accompagnement du volontarisme (formation, gestion, appui au retour). Des associations non agréées peuvent faire porter leurs projets par des associations agréées.

Une aide est versée en fin de mission pour l'insertion professionnelle du jeune ainsi qu'une indemnité de réinstallation.

Il y a eu pour 2010, 2 597 offres réservées à des jeunes de plus de 18 ans.

Le CESE souhaite que ces deux formes de volontariat soient évaluées régulièrement notamment en termes de caractéristiques de population de jeunes qui effectuent ces missions.

Plus particulièrement concernant le VSI, le CESE préconise :

- **En matière de financement :**
 - **de veiller à revaloriser régulièrement la couverture sociale du volontaire en tenant compte de l'évolution des coûts supportés par la Caisse des Français à l'étranger qui couvre les risques des volontaires ;**
 - **de modifier le versement des aides en préférant un versement global de l'aide en début d'année et non chaque mois ;**
 - **d'augmenter le montant de la subvention pour la formation au départ ainsi que la prime de réinstallation qui doit être donnée à tous les volontaires en calculant au *pro rata* de la durée de la mission.**
- **En matière de droits sociaux :**
 - **d'assurer la continuité du versement des allocations familiales qui est aujourd'hui lié à la présence sur le territoire français ;**

- de bénéficier des droits liés au chômage, à l'issue du VSI, au regard de sa durée, pour ceux qui ne l'ont pas effectué dans le cadre du service civique ;
- de rendre moins onéreux l'accès aux écoles françaises à l'étranger pour leurs enfants.

Si le portage a montré son intérêt, le CESE tient à souligner l'importance qui s'attache à l'augmentation du nombre d'associations agréées. Il souligne par ailleurs la nécessité de réfléchir à un référentiel qualité.

Le service civique

Le service civique a été conçu pour permettre à de nombreux jeunes de bénéficier d'une expérience de vie et d'apprentissage au service d'une cause d'intérêt général permettant le brassage social et le développement du sentiment d'appartenance à la nation.

Selon l'agence du service civique, les données de la 1^{re} année de mise en œuvre du service civique (2010), montre qu'il touche des jeunes aux profils variés. D'une moyenne d'âge de 22 ans, 60 % sont des filles, et 13,5 % résident en zone urbaine sensible. En 2010, 21 % des jeunes mobilisés n'avaient pas le baccalauréat, et 46 % avaient fait des études supérieures. Le service civique a été annoncé comme devant concerner d'ici 2014, 10 % d'une classe d'âge, soit 75 000 jeunes. Les financements débloqués à ce jour devraient permettre d'en mobiliser 25 000 en 2012.

Les quelques statistiques rassemblées par l'Agence du service civique, ne permettent pas d'évaluer en quoi le service civique a pu constituer une expérience de mobilité territoriale pour les jeunes. Elle est cependant en train de se doter d'un outil statistique qui permettra d'apprécier le nombre de jeunes bénéficiant d'une mobilité nationale au cours de leur service civique.

En revanche, les données collectées par les organisations pionnières sur le sujet (et notamment Unis-Cité), montrent que pour les jeunes ayant peu ou pas de qualification, et notamment les jeunes vivant dans des territoires en difficulté (zones urbaines sensibles et zones rurales notamment), un service civique qui respecte l'objectif de mixité sociale est un facteur d'accès à de nouveaux réseaux.

En ce qui concerne la mobilité internationale, elle est, à ce jour, marginale : pour l'année 2010, seulement 70 jeunes ont effectué leur service civique à l'étranger. Toutefois, la loi 2005-159 du 23 février 2005 confirmée par la loi 2010-241 du 10 mars 2010, relative au service civique précise que le service volontaire européen, le volontariat international en administration, le volontariat en entreprise et le volontariat de solidarité internationale sont des déclinaisons du service civique. À ce titre, il est aussi l'un des outils de la mobilité internationale des jeunes de France.

Au regard des évaluations réalisées par les organisations pionnières, le CESE recommande de consolider ce dispositif, et de renforcer son impact en termes de mobilité des jeunes :

- généraliser l'accessibilité du service civique aux jeunes les plus éloignés de la mobilité, notamment les jeunes de faible niveau de qualification ;

- **faciliter la mobilité territoriale des jeunes dans le cadre du service civique, en facilitant leur accès aux foyers de jeunes travailleurs, ou en développant le principe de « familles d'accueil » ;**
- **promouvoir, pour les jeunes n'ayant pas encore eu d'expérience de mobilité, le service civique en deux temps : un temps national et un temps européen, par le soutien du programme Jeunesse en action s'il reprend des programmes types Amicus.**

Les dispositifs de mobilité régionale pour les jeunes : un financement essentiellement local avec un fort engagement des régions

Les régions et certains départements ont mis en place de nombreuses aides dans différents domaines vis-à-vis des étudiants et des jeunes en insertion professionnelle. Ces aides sont notamment tournées vers les transports, l'obtention du permis de conduire, le logement et le déménagement. Malheureusement, il n'existe pas d'étude exhaustive sur les dispositifs existants.

Toutefois, depuis plusieurs années, les CESER se sont emparés de travaux d'analyse sur les mobilités des jeunes en région. On peut citer *Les jeunes en Pays de la Loire* (2007), *Jeunesse et territoires de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur* (2011), *L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne* (2011), *Le logement des apprenants en Franche-Comté* (2011), *La jeunesse martiniquaise : priorité des deux prochaines décennies* (2010). Enfin, il faut noter l'important rapport récent du CESR d'Île-de-France rappelant notamment les efforts de la région en faveur de la mobilité des apprentis et des lycéens.

Ces dispositifs manquent souvent de coordination entre les services susceptibles de répondre aux besoins des jeunes en mobilité (État, région, département, commune, Chambre consulaire, entreprises, organismes de Sécurité sociale...) et elles sont parfois redondantes, alors qu'une complémentarité mieux organisée permettrait d'offrir des aides de meilleur niveau, tant sur le plan financier qu'en termes de qualité des projets.

En revanche, il faut saluer l'effort de certaines régions qui développent des actions afin de favoriser la motilité des jeunes. Par exemple, la région Aquitaine organise chaque année une excursion vers Paris avec préparation de la journée où les jeunes doivent prendre les transports en commun, effectuer des visites et organiser leur déjeuner. Au cours de la préparation, ils apprennent à lire un plan et à chercher l'information leur permettant de bien voyager.

Une autre action « Sac à dos » concerne l'organisation d'un séjour de vacances avec aide financière des collectivités territoriales. Il s'agit d'accompagner le jeune dans son projet sur le plan matériel, administratif et financier.

D'autres régions ont repris à leur compte le dispositif « Ville vie vacances ». Il s'agit à travers ce dispositif de mobiliser autour de projets constructifs et éducatifs les jeunes les plus en difficulté, afin de leur permettre de pratiquer des activités à dimension de solidarité ou d'insertion sociale ou professionnelle. Ces activités ont lieu pendant les vacances scolaires, en France ou à l'étranger.

Il faut également citer les politiques de jumelage entre collectivités territoriales qui permettent des contacts ouverts aux jeunes et qui s'organisent autour de thèmes culturels, économiques ou à caractère social.

Pour finir sur des initiatives de réussite, les lycées professionnels agricoles et les maisons familiales rurales développent depuis peu des actions vers des mobilités européennes dans le cadre de leur mission et souhaitent s'engager pour que chaque jeune au cours de sa formation puisse en bénéficier.

Le CESE demande que les pouvoirs publics soutiennent ces différentes initiatives, notamment au niveau européen et qu'elles fassent l'objet d'études sur la complémentarité entre les politiques régionales, nationales et européennes.

Les autres formes de mobilités

De nombreuses mobilités concernent les jeunes alors qu'elles sont organisées hors dispositif. Or, certaines sont liées à la formation et au développement personnel des jeunes.

Il existe aussi des mobilités culturelles liés à la pratique d'une activité artistique (théâtre, musique, arts plastiques...) par exemple on peut citer les orchestres de jeunes européens et les chemins du patrimoine sans oublier les actions menées par de nombreux musées européens.

Le CESE souhaite que la Commission européenne encourage des actions dans ce domaine, qui permettent aux jeunes de participer à une approche commune de la diversité du patrimoine culturel européen.

À cet effet, il convient également d'accompagner toutes les initiatives sportives et associatives en matière de mobilité notamment européenne. En effet, les associations souffrent souvent de difficultés financières qui ne leur permettent pas de développer ces actions.

Rappelons également l'effort fait par les associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs qui a permis à 993 970 jeunes de partir en vacances au cours de l'année scolaire 2008/2009.

Il existe aussi des réseaux internationaux importants (covoiturage, logement, assistance...), permettant aux jeunes et aux moins jeunes de voyager et de se loger à peu de frais. La philosophie qui les sous-tend est basée sur la rencontre avec d'autres personnes, d'autres cultures, les échanges et l'enrichissement personnel, par exemple l'initiation à la culture biologique, à l'écologie, à certaines activités culturelles, ou sportives.

La période des vacances est à l'évidence une période propice aux déplacements qu'il s'agisse de vacances à l'étranger, ou de déplacements au sein du territoire. Il faut noter que selon une étude du Centre d'analyse stratégique, un tiers des Français de plus de 15 ans ne partent pas en vacances, ce qui est particulièrement regrettable quand on connaît l'impact des déplacements en termes d'apprentissage des langues, des cultures, de l'histoire et de la géographie. De plus, ces déplacements ont été peu analysés.

Le CESE demande au gouvernement et aux collectivités territoriales de donner aux acteurs associatifs ou encore aux partenaires sociaux (à travers les organismes qu'ils pilotent) les moyens de développer différents types de projets dans le domaine social,

culturel ou sportif notamment au profit des jeunes qui ne partent pas en vacances et qui ne bénéficient pas des autres formes de mobilité.

Pour une politique plus globale de mobilité

Le CESE souhaite un engagement fort du gouvernement afin de montrer qu'une politique en faveur de la mobilité de tous les jeunes est une priorité. La France s'est déjà engagée sur un objectif de 20 % d'étudiants ayant effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études à l'horizon 2020.

Alors que l'objectif de permettre la réalisation d'un service de mobilité au cours des études était au cœur de la réforme dite « LMD » de 2002, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Le CESE recommande que des actions énergiques soient entreprises pour y parvenir.

À cet effet, et sans sous-estimer les difficultés de mise en œuvre d'une telle mesure, le CESE demande que soit mise en discussion l'instauration d'une obligation de mobilité pour l'obtention d'un diplôme : par exemple de 6 mois pour un master, dont une partie réalisée au cours du premier cycle.

Cet objectif doit être complété en fixant à 10 % de l'ensemble des jeunes la proportion de ceux ayant effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs parcours scolaire en 2020, en portant attention aux différents niveaux de cursus de formation afin de corriger les inégalités actuelles. Le suivi statistique de cet objectif est essentiel afin de vérifier que tous les publics de jeunes sont concernés.

Pour ce faire le CESE préconise :

- la création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité ;
- le développement dès le plus jeune âge de l'apprentissage à la mobilité ;
- une politique globale du logement pour les jeunes ;
- la généralisation des bonnes pratiques régionales en matière de moyens de transports pour tous les jeunes ;
- un véritable effort en faveur de l'apprentissage des langues prenant mieux en compte l'expression orale ;
- une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale.

Le CESE propose la création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité

Compte tenu de la diversité des dispositifs et des intervenants, la dispersion des informations est aujourd'hui l'un des obstacles majeurs à une bonne connaissance des jeunes et de leurs familles des possibilités de mobilité.

Le CESE propose de regrouper l'ensemble des informations quels que soient les promoteurs du dispositif à travers un site unique sous forme de portail télématique hébergé techniquement, par exemple, par centre info.

Le site doit dès les « années collègue » être connu des familles et des jeunes. Il regrouperait en son sein les initiatives de l'État, des collectivités territoriales, des réseaux consulaires et

des entreprises, mais également des associations qui participent à la mobilité internationale et nationale.

Si l'on souhaite atteindre les objectifs retenus, il s'agirait de mettre en synergie les aides à la mobilité par type de mobilité et de faciliter le montage des dossiers pour obtenir les financements européens et de s'adapter aux publics concernés.

Bien entendu, ce site sera le principal vecteur de l'information sur la mobilité internationale en proposant des stages, des formations, tout au long de l'année scolaire et universitaire et en n'oubliant pas la possibilité de profiter des vacances pour favoriser les échanges internationaux.

Il faut noter que la région Aquitaine a souhaité aller plus loin et mettre en place une plateforme permettant d'accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets de mobilité à l'étranger (Aquitaine Cap mobilité). Après évaluation, cette initiative pourrait être proposée à d'autres collectivités.

La collecte d'information étant également essentielle pour permettre des préconisations plus précises sur ce sujet, **le CESE recommande que l'État sollicite des études statistiques et sociologiques sur les différents trajectoires de mobilité des jeunes.** Ces études doivent être régulièrement remises à jour pour permettre d'évaluer l'impact, tant sur le nombre que sur la diversité des jeunes concernés, des politiques publiques qui tendent à promouvoir la mobilité

Enfin, le CESE souligne l'importance d'une collaboration interministérielle plus effective, dans ce domaine, afin de promouvoir les initiatives en la matière. Par exemple, différentes actions de promotion de la mobilité pourraient être organisées, en mobilisant tous les acteurs intéressés (associations, personnels du système éducatif, etc.), et en premier lieu les jeunes ayant déjà effectué une expérience de mobilité. En effet, pour démontrer que la mobilité fait partie « du champ des possibles » et lever les appréhensions de chacun, rien ne vaut l'échange avec des jeunes ayant eux-mêmes vécu des expériences réussies. Nous préconisons donc de multiplier les initiatives basées sur la sensibilisation par les pairs. Ainsi, les jeunes ayant pris part aux différents dispositifs présentés cidessus pourraient être systématiquement sollicités, à leur retour, pour effectuer une mission de sensibilisation en direction d'autres jeunes (en ciblant prioritairement les publics les plus éloignés de la mobilité), en intervenant sur leurs lieux de vie et d'études.

Le développement et l'apprentissage de la mobilité

La pratique dès le plus jeune âge de la mobilité sous toutes ses formes doit être envisagée notamment à travers des échanges scolaires

À l'école primaire

Le CESE a recommandé dans son avis sur *Les inégalités à l'école* : « *que soient soutenus les dispositifs de type classe de découverte (classe verte, classe de mer...) qui permettent d'apporter un regard différent sur le monde qui nous entoure, surtout pour les enfants des quartiers sensibles et des grands centres urbains qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à ces espaces* ». Il souligne que ce développement doit être accompagné d'une politique visant à supprimer tous les freins tant financiers que culturels, en utilisant au mieux les ressources des caisses

des écoles et des communes et en associant tous les parents à la préparation de cette première expérience.

Il tient à rappeler que ce dispositif repose sur l'engagement des collectivités territoriales mais aussi et surtout sur celui des enseignants eux-mêmes, malheureusement ces personnels sont confrontés aux mêmes difficultés évoquées pour le programme COMENIUS. Il souligne qu'au-delà du seul intérêt pédagogique de chaque projet qui doit être accepté par l'inspecteur départemental, le déplacement de l'ensemble des élèves d'une même classe hors de leur domicile permet à des enfants de milieux très différents une vie en commun contribuant ainsi à une meilleure connaissance réciproque source d'enrichissement et de respect mutuel.

Le CESE fait siennes les propositions des 8 associations de maires et d'élus locaux qui souhaitent relancer les classes de découvertes et qui proposent d'alléger les charges administratives qui pèsent sur les enseignants pour l'organisation de ces classes ; d'obtenir des transporteurs nationaux des conditions tarifaires particulières ; de nommer des interlocuteurs locaux chargés de faciliter l'organisation et le déroulement des séjours. Le CESE recommande de clarifier le cadre réglementaire de ces activités en dehors de l'établissement.

Au collège et au lycée

Les séjours à l'étranger devraient plus qu'aujourd'hui trouver leur place dans le cursus scolaire, quels que soient les établissements et les filières considérés et en tenant compte de l'âge des élèves.

Cette proposition doit valoir également pour les sorties, voyages et séjours sur le territoire national des élèves.

Ces déplacements peuvent être préparés dans le cadre de projets pédagogiques et lorsqu'il s'agit de séjours à l'étranger par une intensification des cours de langues.

Le CESE souhaite que des échanges entre professeurs puissent avoir lieu quelques semaines avant le séjour. Par exemple, les professeurs du pays d'accueil venant faire des cours dans le pays de départ. Cela peut être alors l'occasion de financements européens, à travers le programme COMENIUS.

Ces actions de préparations au séjour tant sur le territoire qu'à l'étranger doivent être accompagnées par des témoignages d'élèves de l'établissement ayant effectué des séjours à l'étranger dans les années précédentes. Ces témoignages mettront en avant la vie quotidienne du pays d'accueil et les bénéfices au retour de cette mobilité.

En dehors du système scolaire

Des initiatives ont vu le jour dans les établissements médico-éducatifs et médico-professionnel afin d'assurer aux jeunes en situation de handicap l'accès à la liberté de déplacement.

Par ailleurs, des actions spécifiques sont menées dans les quartiers défavorisés autour des associations et des collectivités locales afin de monter des dossiers à partir de financements du fonds social européen.

Des projets de solidarité internationale ou d'aide au développement peuvent agir comme des révélateurs pour l'engagement des jeunes, et leur faire prendre conscience de leurs capacités, de leur utilité et de leur rôle au sein de la société. Ils sont susceptibles

de permettre de rechercher des partenaires du côté du monde des entreprises et dans un deuxième temps, une meilleure connaissance réciproque entre les jeunes et l'entreprise.

Le CESE souhaite le développement du dispositif « Jeunesse solidarité internationale » (JSI) et « Ville vie vacances solidarité internationale » (VVVSI) qui permettent chaque année de cofinancer des microprojets de solidarité internationale (chantiers, échanges interculturels...) portés par des jeunes notamment ceux issus des quartiers populaires⁷.

Le CESE recommande que les collectivités territoriales et l'État soutiennent particulièrement les acteurs, notamment associatifs, qui développent des actions autour de projets environnementaux, sociaux ou culturels à même d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes qui y participent.

En effet, de telles expériences permettent de développer de nombreuses compétences civiques, professionnelles, sociales et interpersonnelles, qui ne sont pas forcément simples à identifier et dont la reconnaissance est parfois complexe.

Le CESE souhaite également qu'une attention particulière soit portée à la question de la reconnaissance et de la valorisation des expériences de mobilité, y compris celles qui se déroulent en dehors des cadres scolaires et académiques.

C'est pourquoi nous proposons que des référentiels de compétences, sur le modèle du Youth Pass européen, soient conçus et systématiquement proposés aux jeunes en mobilité. Ces derniers seraient ensuite à même de les utiliser dans différents contextes : une prise de conscience de ses propres acquis dans une démarche d'auto-évaluation, pour les faire reconnaître par un interlocuteur extérieur au cours d'une recherche d'emploi, ou encore pour les intégrer à un cursus universitaire ou professionnel ou à un processus de validation des acquis de l'expérience.

Une politique globale de logement pour les jeunes

Le CESE constate que sans possibilité de se loger hors de la famille, il est vain de parler d'une mobilité des jeunes. Cela implique la mise en œuvre d'une véritable politique globale du logement en faveur de la jeunesse de notre pays qui ne peut bien entendu s'insérer qu'au sein de la politique du logement en France.

Le CESE se félicite de l'accord national interprofessionnel sur le logement des jeunes du 29 avril 2011 et demande qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Plus généralement, le CESE recommande qu'une réflexion nationale soit engagée sur la question cruciale du logement des jeunes.

Le parc locatif HLM ne répond pas aux besoins des personnes seules car il comprend peu de studios et de 2 pièces et le parc locatif privé est insuffisant. Il est souvent inaccessible au regard des ressources des jeunes. Il apparaît que 75 % des étudiants vivent dans 30 villes françaises où le marché du logement est très tendu. Le logement des apprentis pose des problèmes très spécifiques et il ne faut pas oublier ceux pour qui l'accès au logement est

⁷ Ce dispositif est géré de manière paritaire par les associations et les pouvoirs publics sous l'égide de la mission des relations avec la société civile du ministère des affaires étrangères.

impossible et qui vivent hors de leurs familles, sans formation et sans ressource entre 18 et 25 ans.

Comme le rappelle la Fédération française du bâtiment, les jeunes sont confrontés à une contradiction : d'un côté l'insertion professionnelle requiert souvent la mobilité, d'un autre côté le marché du logement se révèle rigide et exigeant. Ainsi les jeunes ont des difficultés à accéder à un logement. Près de la moitié des jeunes concernés retardent le départ du foyer familial et évoquent pour l'expliquer un motif financier.

Le CESE, face à cette situation, souhaite que le logement des jeunes soit un objectif prioritaire du gouvernement et que soit développé une offre de logements abordables et en mode diversifié (logements collectifs, logements meublés, colocation, logement isolé). Le CESE recommande la mobilisation de tous les acteurs concernés par ce problème, prioritairement pour accélérer les constructions.

L'engagement des acteurs actuels (sociétés HLM, gestionnaires d'Action Logement, Caisse des dépôts et consignations, etc.) doit être soutenu mais surtout coordonné. De plus, il est souhaitable d'associer à cet engagement les sociétés d'assurance qui ces dernières années se sont détournées des investissements immobiliers au profit d'autres instruments financiers ; la directive Solvency II, devrait les y inviter. À ce jour, la diversité des normes de logement et de la fiscalité immobilière, selon leurs destinataires, (foyers de jeunes travailleurs, étudiants, apprentis...) est un obstacle à la mise en synergie des opérateurs et à l'interchangeabilité des différentes bénéficiaires de logement.

Chacun sait que pour obtenir un logement, contrairement à ce qui existe dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, etc.), une caution en France est exigée par les bailleurs publics et privés.

Le CESE estime qu'il est indispensable que chaque jeune qui ne dispose pas d'une caution familiale puisse bénéficier d'une caution mutuelle, voire d'une complémentarité entre ces deux types de caution.

Il serait utile que la rédaction des cautions soit harmonisée et que notamment le niveau réel des sommes en jeu soit clairement défini pour la personne physique qui loue. Il est surtout nécessaire qu'un dispositif universel de caution mutuelle soit mis en œuvre.

Le système LOCA PASS géré par les acteurs de l'Action logement (ex 1 %) est à ce jour insuffisamment connu et il a été récemment limité à certains jeunes sous condition de ressources et aux seuls bailleurs publics. Il pose quelques problèmes pratiques : la caution étant accordée après l'entrée dans le logement, ce qui va à l'inverse des exigences des propriétaires. La Garantie de risques locatifs (GRL) sensés pallier ces difficultés ne répond pas aux besoins.

Les jeunes sans ressource, soit la plupart des jeunes (étudiants non salariés et non boursiers, jeunes actifs non bénéficiaires du Revenu de solidarité active) sont exclus de la GRL. Or, la mise en place de la GRL en substitution des dispositifs de cautionnement solidaire existants (LOCA PASS) devait initialement concerner l'ensemble des publics.

Le CESE recommande l'universalisation du système pour permettre à toutes les catégories de jeunes de bénéficier d'un cautionnement solidaire, quelle que soit leur situation de revenus. Il est également nécessaire que la souscription à la garantie du risque locatif soit obligatoire pour l'ensemble des propriétaires qui louent un logement, de manière à éviter toute discrimination à cet égard et toute répercussion sur le montant des loyers.

Ce dispositif pourrait être complété selon un mode à définir par les acteurs publics ou institutionnels. L'engagement de la CDC dans le domaine du logement et notamment en faveur de ce dispositif de caution est nécessaire, de même que l'utilisation du fonds de cohésion social. Il faut profiter des expériences comme le « pass pour logement étudiant », dispositif lancé en septembre 2011 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la CDC dans deux académies expérimentales, Lille et Lyon. Ce dispositif devra faire l'objet d'une évaluation.

Le CESE propose également de supprimer le mois de carence précédant le versement des aides au logement (APL ou ALS), voire de permettre des avances pour faciliter l'installation.

Il faut encourager le développement systématique de plans locaux d'habitat avec un volet logement pour les jeunes.

Les collectivités territoriales en relation avec les universités, les centres de formation et les associations doivent créer des sites d'informations, d'orientations et d'aide à la recherche de logement sur le modèle de celui programmé par les partenaires sociaux dans leur accord du 29 avril 2011 qui doit permettre aux jeunes en insertion professionnelle d'avoir une meilleure lisibilité sur les aides nationales ou territoriales auxquelles ils peuvent prétendre en matière de logement. Il faut mettre l'accent sur les logements de petites tailles, à faible loyer et localisées dans les villes qui accueillent les jeunes. L'offre de logement est, à ce jour trop souvent spécifique, par catégories de publics jeunes : jeunes travailleurs, jeunes désocialisés, étudiants ou apprentis, jeunes ménages en difficultés mais partout où la mixité entre ces publics est possible, elle doit être envisagée et encouragée. Pour ce qui est du logement étudiant, le grand emprunt doit être utilisé massivement en faveur de cette offre. Il faut également développer une occupation réelle de ces logements tout au long de l'année, ce qui nécessite une véritable politique globale.

Afin d'aider les apprentis à trouver un logement proche de leur centre de formation et de leur entreprise d'accueil ce qui implique parfois de disposer de deux logements. **Le CESE préconise de développer - grâce au Grand emprunt et dans le cadre de partenariats (Chambres consulaires et Fédération des maires ruraux, maisons familiales rurales...) - une offre de logement accessibles aux apprentis en milieu rural ou semi rural.**

En ce qui concerne les apprentis, on peut signaler l'opération « 100 logements pour les apprentis » lancée par le Conseil général de la Mayenne. Elle permet de rénover des logements que les propriétaires louent à loyer réduit pendant 5 ans à des apprentis, pour tenir compte du double logement évoqué précédemment.

L'importance de ce dossier du logement des jeunes nécessiterait qu'il fasse l'objet de travaux complémentaires de la part du CESE.

Généraliser les bonnes pratiques régionales en matière de moyens de transport pour les jeunes

Dans son rapport de 2007 sur *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, le CESE met en avant le concept de « mobilité durable, qui consiste à accentuer la place des transports en commun, et à diversifier l'offre en faveur de modes de transport alternatifs » plus respectueux de l'environnement et moins consommateurs en énergie.

Force est de constater que la grande majorité des régions a fourni des efforts pour faciliter la mobilité durable des jeunes à travers l'élaboration de schémas régionaux de

transports. Certaines régions proposent des tarifications spécifiques pour favoriser les mobilités comme l'Île-de-France avec le chèque mobilité en faveur des jeunes de 16 à 26 ans qui permet d'atténuer le coût de la carte de transport afin de faciliter leur insertion.

Pour le CESE, il est également nécessaire de mettre en œuvre des solutions d'aide au financement pour les jeunes étudiants et qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se loger à proximité de leur lieu d'étude et sont donc contraints d'utiliser des moyens de transport en commun. Ces solutions passent par des financements croisés entre État-collectivités territoriales et entreprises (sur le modèle de la carte Imagine R).

Le CESE considère que la mobilité durable est un objectif qui mérite encore de nombreux investissements. Dans son rapport sur le bilan et les perspectives de l'ANRU, il souligne notamment l'impérieuse nécessité de désenclaver les quartiers. Il est également essentiel que les efforts se poursuivent en ce qui concerne le transport ferroviaire régional, notamment en zones rurales.

L'ensemble de la chaîne de déplacement, du logement au lieu d'études ou de travail, doit être accessible, y compris lorsque le parcours nécessite une approche multimodale.

Le CESE recommande que chaque schéma régional et départemental comporte une réflexion sur la mobilité des jeunes incluant des conditions tarifaires avantageuses et une analyse détaillée des besoins en termes de parcours avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

En parallèle de ces efforts concernant la mobilité durable, il reste nécessaire d'accompagner les jeunes vers l'obtention du permis de conduire, qui reste un élément essentiel pour favoriser leur mobilité et leur insertion professionnelle. Son coût est trop souvent un obstacle à son obtention, alors qu'il est parfois impossible de se déplacer sans moyen de transport individuel, notamment en milieu rural.

C'est pourquoi, afin de diminuer les frais d'obtention du permis, le CESE réaffirme la position exprimée dans l'avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, en recommandant l'apprentissage du code de la route au cours de la scolarité, suivi d'une évaluation voire d'une délivrance au moment de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).

Il est également essentiel d'avoir une réflexion indépendante sur l'apprentissage pratique de la conduite, aujourd'hui trop souvent hors de portée pour les jeunes. Certaines régions proposent des solutions originales permettant aux jeunes en difficultés d'accéder au permis de conduire, c'est le cas de la Picardie qui a créé une auto-école sociale à cet effet.

Le CESE préconise des aides à l'obtention du permis de conduire et la mise en place de moyens de transports en location sur le modèle du vélib pour les automobiles ou les deux roues motorisées en favorisant notamment les véhicules les plus respectueux de l'environnement et les moins consommateurs en énergie.

Pour les apprentis qui rencontrent des difficultés à passer le code, le CESE propose de permettre à des CFA volontaires d'organiser l'enseignement des épreuves théoriques du permis de conduire sur 2 ans. Le Conseil préconise également de développer la conduite accompagnée par des artisans volontaires qui exerceraient le rôle de tuteur à la place des parents, comme le permet l'accord signé en 2010 entre la Délégation à la sécurité routière et l'Union professionnelle artisanale.

Un véritable effort en faveur de l'apprentissage des langues en prenant mieux en compte l'expression orale

L'apprentissage des langues en France est un enjeu essentiel pour promouvoir la mobilité. Force est de constater qu'aujourd'hui la pratique d'un anglais oral est une condition nécessaire sinon suffisante à la mobilité internationale. Mais la connaissance d'une deuxième voire de plusieurs langues étrangères est un atout majeur.

Le CESE estime indispensable qu'un plan ambitieux soit élaboré par le ministère de l'Éducation nationale avec l'appui des conseils régionaux et généraux.

Il s'agirait notamment de doter tous les établissements de laboratoires de langues comme le demandait déjà le rapport du CESE de M. Andrieu sur *L'espace éducatif européen* et de faciliter dans le cadre d'accord d'échanges les séjours à l'étranger des enseignants de langues. Cela permettrait aux professeurs d'échanger sur les pratiques pédagogiques d'autres pays et de pratiquer régulièrement la langue enseignée.

Le CESE souhaite approfondir la question du problème de l'apprentissage des langues à l'occasion d'une prochaine saisine.

Une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale

Les principaux freins à la mobilité nationale et internationale sont connus : administratifs, financiers et linguistiques évoqués lors du bilan d'ERASMUS.

Le CESE souligne que la mobilité des étudiants des pays européens subi les conséquences générées par les différences de droits étudiants en matière de protection sociale et de bourses entre les pays. Il estime nécessaire que l'Union européenne encourage une harmonisation par les hauts des aides sociales aux étudiants pour faciliter la mobilité intra-européenne. Il considère également que l'espace européen de l'enseignement supérieur devrait se doter d'un référentiel de compétences commun, à même d'évaluer les différentes formations et d'un système public et argumenté de conversion des notes entre les établissements.

Dans cette perspective, il faut suivre l'initiative de l'Office franco-allemand pour la jeunesse sur un « statut franco-allemand du stagiaire ».

Il est nécessaire de remettre en chantier les programmes bilatéraux avec l'Allemagne et le Québec et d'en développer d'autres. À ce sujet, l'office francoquébécois permet à plus de 14 000 jeunes de se rendre au Québec pour des stages ou des jobs d'été, mais aussi de se perfectionner dans un métier, et favorise l'accueil des jeunes au Québec.

En matière de dispositif, le CESE constate la volonté de beaucoup d'acteurs européens de regrouper les programmes européens à destination des scolaires, des étudiants et des apprentis autour d'ERASMUS sur le modèle de « Jeunesse en action ». Les dispositifs visés sont essentiellement LEONARDO et COMENIUS. ERASMUS serait alors, par exemple, décliné en « ERASMUS Apprentis », « ERASMUS Apprentissage des langues », etc.

Le but serait alors de diversifier les publics et notamment de développer des actions spécifiques vers les jeunes les plus en difficulté.

Le CESE estime qu'une politique de regroupement des dispositifs nécessite une augmentation des moyens financiers dédiés à ces programmes.

En effet, l'acceptation de la réduction du nombre des programmes ne pourrait aller de pair qu'avec la diversification des publics et l'augmentation des moyens financiers.

À l'instar des conclusions de la conférence sur la mobilité étudiante organisée à Nancy dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, **le CESE demande la création d'un fonds européen de mobilité financé par les échelons nationaux et communautaires.** Ce fonds devrait permettre de moduler les aides européennes en fonction des niveaux de vie des pays de l'Union européenne où serait effectuée la mobilité, de manière à diminuer l'impact des facteurs économiques sur le choix de destination des jeunes.

Pour gérer ce fonds il conviendrait de créer une agence européenne de la mobilité des étudiants et des apprentis, qui serait aussi chargée d'organiser la promotion de la mobilité à l'échelle européenne. Elle permettrait également de collecter des ressources statistiques dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, voire de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour encourager une politique cohérente de mobilité des jeunes en formation, à l'échelle communautaire.

Aux côtés de toutes ces dispositions relatives au développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes étudiants et apprentis, **le CESE rappelle qu'il est essentiel que la France soutienne aussi la mobilité des jeunes dans des cadres d'éducation non formelle, comme les échanges internationaux de jeunesse ou les programmes de volontariat européen ou international.** Elle devra en outre favoriser le maintien et le développement des financements européens pour ce type de dispositifs (portés aujourd'hui par le programme « Jeunesse en action »), et veiller à ce qu'ils concernent notamment, voire prioritairement, les jeunes ayant un niveau de qualification égal ou inférieur au baccalauréat (ou son équivalent dans les autres pays de l'Union), n'ayant, dans leur grande majorité, jamais eu d'expérience de mobilité internationale.



La mobilité des jeunes connaît des freins puissants décrits dans cet avis. De nombreux jeunes sont confrontés à des difficultés matérielles et financières qui inhibent leurs projets. Or, le CESE estime nécessaire de permettre, à tous les jeunes qui le souhaitent, d'être mobiles. Les expériences de mobilité sont généralement sources d'enrichissements multiples et peuvent, à ce titre, constituer un atout important dans la construction d'un parcours personnel et professionnel.

Le CESE a cependant éprouvé dans ses travaux l'insuffisance des sources et des informations sur la mobilité des jeunes. Il recommande que des études et des recherches soient conduites sur toutes les formes de mobilité et tout particulièrement sur celles qui échappent aux dispositifs institutionnels.

Paradoxalement, les mobilités les mieux connues sont assez souvent les plus lointaines car elles sont, pour l'essentiel, institutionnellement établies. Pourtant, elles ne touchent encore qu'une petite minorité de jeunes français et de jeunes européens. Les mobilités infranationales très diversifiées sont, en revanche, faiblement documentées et ne peuvent être suivies avec précision. Elles concernent pourtant un beaucoup plus grand nombre de jeunes appartenant à tous les milieux sociaux.

En l'état actuel du dossier, les propositions du CESE ont donc pour but de démocratiser les mobilités européennes et internationales en développant les dispositifs existants ; de promouvoir un meilleur suivi et un meilleur accompagnement des jeunes en mobilité de formation sur le territoire national.

Sur le premier volet, la volonté européenne est tout à fait essentielle. L'ambition affichée par la Commission de promouvoir un fort sentiment d'appartenance européenne en favorisant le déplacement des jeunes sur le territoire de l'Union, doit désormais trouver les moyens de sa réalisation. La mise en œuvre, à l'échelle de l'Union, d'une politique de mobilité en faveur des jeunes apparaît d'autant plus urgente et opportune que la jeunesse européenne est particulièrement éprouvée par la crise économique et sociale et qu'elle exprime de plus en plus clairement ses doutes sur la validité du projet européen du moins dans sa forme actuelle.

Sur le second, la question de la mobilité des jeunes recoupe, comme l'ont montré les pages qui précèdent, les politiques globales du logement, des transports, de la formation. Des réponses efficaces aux besoins de mobilité des jeunes sont donc conditionnées par une collaboration étroite et confiante entre l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les établissements d'enseignement supérieur.

Il nous appartient de faire de cette mobilité un véritable atout de citoyenneté et d'insertion professionnelle, parce qu'elle donne un accès à des cultures différentes et qu'elle ouvre aux autres.

Déclaration des groupes

Agriculture

Le sujet qui nous était soumis était difficile tant son champ d'investigation promettait d'être large. Après avoir resserré et identifié les plus grands enjeux de la mobilité des jeunes, l'avis permet d'établir un tableau des différents dispositifs existants. C'est une ressource précieuse qu'il faudra certainement suivre et régulièrement mettre à jour.

La mobilité doit s'entendre à la fois de manière active et passive. Les enrichissements de l'échange peuvent se recevoir tant en se déplaçant qu'en recevant chez soi des jeunes de régions ou de pays différents. La France reçoit, plus que d'autres pays, de nombreux étudiants étrangers. C'est une pratique qu'il faut maintenir car elle permet de faire découvrir à nos jeunes des cultures et des modes de pensée différents.

Par ailleurs, le groupe de l'agriculture estime que la mobilité doit se préparer dès le plus jeune âge notamment par l'enseignement des langues étrangères. Et il ne faudrait pas se limiter à la langue anglaise mais bien proposer d'autres langues qui sont autant de portes ouvertes à d'autres cultures. Notre pays souffre, dans ce domaine, d'une certaine frilosité et nous vous rejoignons tout à fait le rapporteur dans son souhait que le CESE se saisisse de l'apprentissage des langues étrangères.

Sur les points qui concernent plus particulièrement notre groupe, nous avons apprécié l'attention portée à notre secteur. Il est fait état des difficultés des jeunes de familles agricoles habitant dans des zones éloignées mais aussi du dynamisme des lycées professionnels agricoles en matière de mobilité.

La mobilité a toujours été, pour les responsables professionnels agricoles, une priorité. Avant de s'installer sur son exploitation, le jeune agriculteur effectue souvent un stage dans une autre exploitation agricole, dans une autre région. Cela permet à ce jeune de s'ouvrir à des contextes sociaux, culturels et professionnels différents de son environnement habituel. C'est un point de passage déterminant dans la carrière de tous les agriculteurs. Nous voulons également souligner que l'enseignement agricole est loin d'être en retard en termes de mobilité. Du lycée à l'enseignement supérieur, nos étudiants ont de multiples occasions de « bouger ».

Enfin, les jeunes agriculteurs ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger. Les demandes sont nombreuses. Elles démontrent l'esprit d'ouverture de nos jeunes agriculteurs. L'ensemble de notre profession encourage fortement cette dynamique.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.

Artisanat

Chacun s'accorde à le reconnaître, la mobilité revêt une importance particulière pour les jeunes. La mobilité internationale est facteur d'enrichissement personnel et intellectuel, de développement des capacités d'adaptation et de consolidation des compétences. Quant à la mobilité nationale, elle est souvent la condition nécessaire pour suivre une formation, ou favoriser une insertion professionnelle.

Cependant, malgré ces atouts, les freins sont nombreux pour les jeunes en souhait ou en besoin de mobilité.

Il existe pourtant tout un panel de dispositifs nationaux ou européens d'incitation à la mobilité ; cet avis a le mérite de les recenser. Or, ces dispositifs sont à la fois peu connus mais aussi difficiles à mobiliser, faute d'un accompagnement suffisant ou de coordination entre les acteurs. Autant de freins administratifs auxquels s'ajoute celui de l'investissement financier. C'est ainsi que seuls 2 % des jeunes bénéficient chaque année d'un dispositif de mobilité.

Une première condition au développement de la mobilité des jeunes serait donc de créer un dispositif unique d'information qui recenserait l'ensemble des outils, dont les aides financières et techniques, permettant de mettre en œuvre un projet de mobilité.

L'artisanat est particulièrement sensibilisé à la question de la mobilité car c'est bien souvent une nécessité pour les jeunes en apprentissage. Confrontés à des difficultés de déplacement ou de logement, certains jeunes peuvent soit renoncer à suivre la formation de leur choix, soit interrompre leur formation à défaut de pouvoir rejoindre une entreprise d'accueil trop éloignée de leur domicile.

Le problème du logement se pose de façon cruciale pour les apprentis qui doivent parfois faire face à une double résidence, du fait de leur formation en alternance. Il faut tout d'abord développer une offre de logements abordables et en mode diversifié pour les jeunes. L'objectif d'un plus grand nombre de jeunes en alternance exige également de mobiliser le grand emprunt, pour développer une offre de logements accessible aux apprentis, tant en milieu rural qu'en grande banlieue. Enfin, il est urgent – comme le propose l'avis – que les jeunes puissent disposer d'une information centralisée leur permettant d'identifier l'offre de logements adaptée à leurs besoins, comme les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Les jeunes en apprentissage ont également besoin de se déplacer facilement pour alterner entre leur centre de formation, leur entreprise d'accueil et leur domicile.

Il faut saluer les efforts faits par les régions et départements pour proposer aux étudiants ou apprentis, des conditions tarifaires avantageuses en matière de transports. Cependant, il est indispensable parfois que le jeune possède le permis de conduire ; or, c'est un coût auquel le jeune et sa famille ne peuvent pas toujours faire face. C'est pourquoi, comme le préconise l'avis, il faut donner la possibilité aux centres de formation des apprentis d'organiser l'enseignement théorique du permis sur deux ans, ou encore permettre aux artisans volontaires d'exercer un rôle de tuteur dans l'apprentissage de la conduite accompagnée.

S'agissant de la mobilité internationale, l'avis nous enseigne qu'elle est fortement corrélée au niveau de diplôme ; elle concerne en effet très majoritairement les jeunes des écoles d'ingénieurs et de commerce.

Aussi, pour que la mobilité des apprentis n'ait plus un caractère exceptionnel, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'est mobilisé ces dernières années. Un accompagnement administratif et financier est apporté aux centres de formation des apprentis pour le montage et la mise en œuvre de projets de mobilité. Désormais, 2000 apprentis rejoignent chaque année un autre État européen, dans le cadre de cette mobilité apprenante. Et ce chiffre ne devrait que s'accroître tant l'appétence des jeunes semble forte, comme l'ont montré les retours d'une récente campagne de promotion en faveur d'une expérience européenne en apprentissage.

Convaincu qu'il faut démocratiser davantage la mobilité des jeunes, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Associations

Des travaux conduits par la section, un premier constat s'impose : si l'intérêt d'une politique de soutien à la mobilité des jeunes fait l'objet d'un large consensus, le sujet reste peu documenté. En effet, il n'existe pas, à ce jour, de travaux permettant d'obtenir un suivi statistique précis des flux de mobilité des jeunes, et d'en évaluer l'impact réel en termes de bénéfices académiques, professionnels ou culturels. Le groupe des associations rejoint donc la recommandation de l'avis appelant à ce que des études officielles approfondies soit menées sur cette thématique, afin d'obtenir des données fiables et de pouvoir dresser un bilan plus global des expériences déjà menées.

Nonobstant cette difficulté, l'avis qui nous est présenté aujourd'hui formule un ensemble de propositions pertinentes visant à favoriser la mobilité des jeunes, que le groupe des associations soutient. Les objectifs de découverte de l'altérité, d'apprentissage du vivre ensemble, et d'acquisition de compétences, tant professionnelles qu'humaines, sont bien sûr largement partagés et portés par le monde associatif. Toutefois, force est de constater que de telles expériences de mobilité demeurent aujourd'hui l'exception plutôt que la règle, et restent inaccessibles à de nombreux jeunes. C'est pourquoi la démocratisation de l'accès aux mobilités et l'effort d'ouverture aux publics « *ayant moins d'opportunités* », dans un souci d'inclusion et de mixité sociale, doivent, pour le groupe des associations, constituer la priorité en matière de politique de mobilité des jeunes.

Pour cette raison, le groupe des associations plaide en faveur d'un accompagnement fort de l'accès à l'autonomie des jeunes, notamment en milieu rural et dans les nombreuses zones urbaines enclavées. Ceci passe en partie par le développement d'une mobilité durable pour tous, tout particulièrement par l'introduction du code de la route dans le système scolaire et la modulation du coût du permis de conduire sur critères sociaux, mais aussi par le développement du covoiturage, une meilleure accessibilité des transports ferroviaires et la mise en place de dispositifs incitatifs aux mobilités dites « *douces* ».

Par ailleurs, le groupe des associations est également très favorable à la création d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité, qui permettrait de donner une vision plus globale des possibilités en matière de mobilité et des aides afférentes. À ce jour, les dispositifs de mobilité sont en effet nombreux mais peu lisibles et épars. Cette complexité dans l'accès à l'information se révèle être une véritable source de découragement pour les jeunes, à laquelle il convient de remédier, en permettant à tous d'explorer les différentes perspectives, d'accéder facilement aux différentes options possibles, et de bénéficier de conseils.

Enfin, le groupe des associations souhaite que les multiples projets, développés par les mouvements de jeunes, les associations d'éducation populaire et de tourisme social, qui visent à permettre la rencontre, la découverte et le dépassement des préjugés, fassent l'objet d'un soutien public plus continu et plus ferme. Dans ces périodes de rupture que l'on sait propices à l'émergence des phénomènes de repli sur soi, voire de xénophobie, il est en effet plus que jamais indispensable d'encourager les initiatives promouvant la solidarité, la compréhension interculturelle et le sentiment de citoyenneté européenne et mondiale.

Approuvant les orientations ici proposées, le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

L'avis cherche à mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et à formuler des propositions pour en faciliter l'accès. Mais force a été de constater d'emblée que la mobilité revêt un caractère multiforme qui conduit à s'interroger plutôt sur les mobilités dans une trajectoire de vie. On peut parler en effet de mobilité géographique, professionnelle, culturelle, etc... volontaire ou contrainte. Dans ces conditions le passage par la rédaction d'un rapport aurait sans doute permis de mieux prendre en compte l'étendue de la problématique et donc la nécessité impérieuse de cerner pour les circonscrire les contours de la saisine et donc de l'avis : nous pensons qu'il y a là matière à enseignement. En effet, plus le sujet est complexe et plus le rapport est nécessaire. Il peut permettre d'obtenir au sein de la section un diagnostic partagé sur le partage des enjeux et les perspectives à leur donner.

La mobilité des jeunes de quoi parle-t-on ? La section a fait le choix de privilégier la mobilité géographique, dans la mesure où elle semble conditionner les autres, notamment professionnelle et culturelle. Pour le groupe de la CFDT, la question reste cependant en partie posée.

Un premier constat a naturellement orienté les travaux de la section. La mobilité est fortement corrélée au diplôme. Le fait que les études et les statistiques disponibles bien qu'imparfaites concernent les diplômés, notamment ceux de l'enseignement supérieur a amplifié la tendance au traitement prioritaire des mobilités étudiantes. Cet avis ignore donc des formes de mobilités qui auraient mérité notre attention comme par exemple le compagnonnage, l'apprentissage ou l'alternance.

Les freins à la mobilité sont très nombreux, l'avis l'indique d'ailleurs très justement, et ils méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés. Ces freins sont notamment corrélés aux inégalités sociales, qui sont à leur tour corrélées aux inégalités dans les parcours d'études, ce dont nous avons une idée un peu plus précise depuis le rapport sur les inégalités à l'école. Dans ces conditions, la question essentielle reste posée : comment développer la mobilité de toute la jeunesse, quel que soit son niveau de qualification, même et surtout pour ceux auxquels s'offrent peu d'opportunités.

L'avis fait une série de recommandations qui doivent être prises en compte et mises en œuvre en tant que telles. Le groupe de la CFDT considère qu'il faut développer la mobilité durant les parcours de formation le plus tôt possible. Cela permet d'atteindre tous les jeunes, de faire naître en eux le désir de découvrir d'autres horizons, de s'ouvrir aux différences culturelles. Il faut donc passer d'une logique de « *mobilité accessible* » à une logique de « *mobilité incontournable* » en généralisant les parcours de mobilité à tous les niveaux de formation. En ce qui concerne la mobilité hors de l'hexagone, les programmes Comenius (scolaire) devraient être développés et les programmes Léonardo (enseignement professionnel) et ERASMUS (supérieur), devraient à terme devenir la norme dans l'ensemble des parcours scolaires et universitaires.

Pour accompagner un tel mouvement, une politique globale d'accompagnement des jeunes en mobilité est nécessaire. La mise en œuvre d'une telle politique doit faire intervenir différents acteurs que sont notamment la famille, l'école, et les administrations, et croiser dans un processus multiculturel les savoir-faire et les savoir-être.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

Le gouvernement a souhaité questionner le CESE sur les perspectives de mobilités internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles offertes aux jeunes français. Après avoir constaté le manque évident d'études sur le sujet, le CESE s'est attaché à montrer l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et, d'autre part, à formuler des propositions pragmatiques visant à en favoriser l'accès.

Les voyages forment la jeunesse et la relation interculturelle favorise l'acceptation et le respect de l'autre. La mobilité est, par conséquent, une source d'enrichissement.

Cette question de la mobilité des jeunes pouvait être étudiée sous deux angles majeurs : la mobilité géographique et la mobilité professionnelle.

La section a fait le choix de limiter son analyse au questionnement relatif à la mobilité géographique des jeunes laissant la porte ouverte à une saisine particulière pour la seconde question. Question à part entière, car elle s'inscrit dans le schéma de construction d'un parcours professionnel individuel. La CFE-CGC partage cette analyse et s'inscrit dans cette démarche d'une saisine spécifique sur la mobilité professionnelle des jeunes.

En 2010, selon une étude du Centre d'Analyse Stratégique, la France compte un peu plus de 11 000 000 de jeunes de 15 à 29 ans. Seulement 2 % bénéficient des dispositifs de mobilité existants. Cela s'explique à la fois par la méconnaissance des mécanismes mais aussi par les freins à la mobilité décrits très précisément dans cette étude. Il était donc important, pour la CFE-CGC, de décrire les schémas actuellement en vigueur et de présenter un bilan des actions. Il était tout aussi primordial de dire que la mobilité est un atout incontestable pour le parcours professionnel du jeune en tant que facteur supplémentaire pour favoriser son insertion.

La mobilité est un « *dynamiseur* » de carrière ! Si le diplôme reste le sésame de l'accès à l'emploi, une expérience de mobilité, surtout internationale, demeure presque indispensable pour obtenir un emploi à plus haute responsabilité. Il convient donc de soutenir le développement de cette mobilité géographique, nationale et internationale, en améliorant les dispositifs existants : c'est l'axe de travail retenu dans cet avis et la CFE-CGC partage cette thèse.

Il est clair, par ailleurs, que la mobilité des jeunes s'accroît avec le niveau de diplôme. Soit par nécessité soit par choix. Par nécessité car les formations recherchées ne sont pas toujours disponibles à proximité ; par choix aussi car le jeune mesure tout l'intérêt pour son avenir d'une telle expérience.

Il existe de nombreux freins à la mise en œuvre de cette mobilité géographique pour les jeunes. Ces freins sont parfaitement répertoriés dans ce projet et au-delà des freins sociaux comme la question de la faiblesse des revenus familiaux et le problème du logement pour le jeune, il existe aussi des freins culturels comme le manque de réseau social ou l'attachement au territoire.

Nous le constatons, les obstacles à une bonne pratique généralisée de la mobilité sont nombreux et divers. Il convient donc, après en avoir fait le constat, d'imaginer des propositions de nature à débloquent ces verrous économiques et administratifs. Il est clair qu'il faut valoriser ces parcours de mobilité en créant les conditions de la réussite. A titre d'exemple : l'obtention de visas simplifiés, la prise en compte des années d'étude à l'étranger dans le cursus national ou le maintien des bourses sont des éléments forts à intégrer dans

la gestion de ce dossier. Le soutien de l'État, en particulier sur la question de la mobilité culturelle des jeunes, demeure une clé de la réussite.

Le CESE préconise une politique globale de mobilité et la CFE-CGC soutient cette démarche qui s'articule autour de 5 thèmes majeurs :

- en premier lieu, création d'un dispositif unique d'information dédié à la mobilité et campagne d'information à l'attention des jeunes sur les possibilités offertes. La CFE-CGC défend l'idée du portail unique d'infos. Les aides financières doivent être valorisées et le montage des dossiers facilité ;
- en second lieu, favoriser l'apprentissage de la mobilité et ce, dès le plus jeune âge au travers des échanges scolaires mais aussi, hors du cadre scolaire, par le développement des projets associatifs ;
- développer aussi une politique globale du logement pour les jeunes. La CFE-CGC demeure très attachée à ce thème. L'accord national signé par notre organisation, au mois d'avril 2011, sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement démontre notre attention toute particulière pour cette problématique. L'État doit désormais mettre en œuvre une politique globale ambitieuse applicable aux jeunes « *mobiles* ». La CFE-CGC tient à rappeler son attachement à la mise en œuvre généralisée de la garantie des risques locatifs ;
- ensuite, généraliser les bonnes pratiques en matière de transport pour les jeunes afin de favoriser effectivement cette mobilité.
- enfin favoriser réellement l'apprentissage des langues, car comment développer une mobilité des jeunes sans leur permettre d'acquérir au plus tôt les outils indispensables à cette aventure humaine ?

Bien entendu, la problématique des jeunes ultra-marins doit être considérée comme une question à part entière. Le groupe de la CFE-CGC partage et soutient les propositions de l'avis

Il est pour nous évident qu'à l'heure de la mondialisation, du développement des nouvelles technologies et des restructurations économiques et sociétales, l'amélioration des dispositifs de mobilité de nos jeunes demeure un vrai challenge. Celui-ci a aussi un coût et il est clair que celui-ci devra être collectivement assumé.

En conclusion, la CFE-CGC a voté l'avis.

CFTC

S'il fut un temps, pas si éloigné, où le syndicalisme se méfiait à juste titre de la flexibilité et de la mobilité, y compris géographique (que les entreprises réclament aux salariés) cet avis va à contre-courant. Il faut donc bien insister sur le fait que la saisine gouvernementale cible une population précise, les jeunes et ne peut être systématiquement extrapolée à toutes les populations surtout dans les cas où l'on parle d'obligation de mobilité. La CFTC a tenu à le rappeler en section.

En revanche, s'agissant des jeunes, cette mobilité est un atout trop inégalement et trop parcimonieusement offert. Le goût des autres, l'ouverture à l'altérité culturelle est non seulement un enrichissement pédagogique et professionnel, mais aussi un désir de vivre avec des migrants en devenant soi-même un migrant ne serait-ce que pour un temps. C'est

surtout vrai pour la mobilité à l'étranger, mais la mobilité interrégionale peut apparaître aussi interculturelle à bien des égards.

La section, son rapporteur et tous les membres ont souffert, d'un curieux manque de documentation disponible sur la mobilité des jeunes. Serait-ce dû au fait que les Français sont focalisés sur la sédentarité comme tendrait à le montrer aussi, leur compétence restreinte en connaissance des langues étrangères ? L'avis, insiste d'ailleurs, sur ce point.

Il insiste aussi, avec raison sur le frein à la mobilité que représente le logement des jeunes. C'est d'ailleurs, un problème général des jeunes mobiles ou non qui a fait l'objet d'un accord interprofessionnel cet été, accord bien timide, mais qui a le mérite d'exister.

Mais cette difficulté ne peut pas expliquer seule le fait navrant que seuls 2 % de jeunes de 15 à 29 ans ont une pratique de la mobilité.

L'avis mentionne le sens affectif de la territorialité particulièrement dans certaines banlieues et dans les zones rurales. Mais le côté pécuniaire l'emporte de beaucoup : quand on sait qu'ERASMUS, le plus connu des organismes de mobilité des jeunes, n'octroie que 200 euros par mois, on comprend que les jeunes soient si peu mobiles.

Un autre critère décisif est le niveau d'étude. C'est ainsi que les étudiants sont les plus mobiles et l'avis a raison de vouloir rendre obligatoire cette mobilité, pour une durée de 6 mois dans le *cursus Master*. Mais et surtout le maximum doit être fait pour que les plus jeunes et les moins favorisés puissent avoir accès à cette mobilité. À juste titre l'avis s'étend sur de multiples préconisations, telle que la relance des classes découvertes. À cet égard la CFTC insiste sur le problème de responsabilité pénale excessive des enseignants-accompagnateurs. Sans être laxiste la loi doit devenir plus réaliste, car les enseignants sont trop menacés et culpabilisés.

L'avis a raison de mentionner l'utilisation du service civique comme bonne occasion de mobilité et de s'en soucier jusque dans les détails pratiques.

En revanche le groupe de la CFTC émet quelques bémols sur le fait « *de généraliser l'accessibilité du service civique aux jeunes les plus éloignés de la mobilité, notamment les jeunes de faible niveau de qualification* ». L'idée en soi est excellente, mais elle ne doit pas sous-entendre que le service civique doit être principalement dédié aux plus défavorisés, son but étant, entre autres, le brassage des catégories socioculturelles.

Peut-être manque-t-il un fil rouge, une idée force : pour le groupe de la CFTC la mobilité des jeunes relève d'un pluralisme de modes d'emploi, mais son modèle privilégié serait celui du compagnonnage et de ses idéaux. C'est un passé, porteur d'avenir de professionnalisation et de fraternité.

Pour le présent, le groupe de la CFTC a voté l'avis.

CGT

Le travail effectué à partir de la saisine du Premier ministre n'a pas été simple : le caractère flou de la mobilité (est-elle uniquement géographique ?), l'absence de public-cible (devons-nous en rester aux jeunes en formation initiale ?), le manque criant d'études et de statistiques sur le sujet, font que nous avons au final un sentiment d'inachevé.

L'avis ne distingue pas toujours la mobilité choisie de la mobilité subie du fait de spécialisation des études ou de recherche d'emploi par exemple ; et la perception de cette mobilité sera bien évidemment très différente selon le cas.

Certes, les préconisations faites sur les différentes mesures existantes vont dans le bon sens, mais fautes de chiffrage et dans un contexte de réduction de l'intervention publique, nous craignons qu'elles n'en restent au stade des bonnes intentions.

Néanmoins, le travail en section a permis de beaucoup améliorer le texte, et l'apport de la composante « *jeune* » de notre assemblée a été déterminant.

La CGT insiste sur deux des aspects forts présents dans l'avis : L'un qui consiste à ne pas « *réserver* » les possibilités d'acquérir des expériences de stage à l'étranger dans les parcours initiaux de formation à une seule petite fraction des étudiants, au niveau du master ou du doctorat, ou issus des grandes écoles.

L'autre qui met en avant les conditions matérielles à remplir pour que cet objectif de mobilité positive ne renforce pas les inégalités sociales et territoriales entre les jeunes : sans les moyens d'une véritable autonomie pour tous les jeunes, passant par un financement de leur cursus, un accès au logement et aux transports qui ne sont pas réalisés aujourd'hui, le bénéfice des mesures favorisant la mobilité ne concernera que la partie la plus privilégiée de la jeunesse.

Plusieurs préconisations vont dans ce sens, c'est pourquoi, malgré ses réserves, le groupe de la CGT a voté l'avis.

CGT- FO

La mobilité qu'elle soit réelle ou virtuelle, sociale ou professionnelle, géographique ou culturelle, est au cœur du mode de vie contemporain. Un sujet essentiel pour les jeunes qui n'en demeure pas moins complexe et vaste. Un constat qui a conduit la section, non sans difficultés, à ne pas traiter toutes les différentes perspectives de cette mobilité comme le suggérait la saisine du Premier ministre.

Néanmoins pour FO cet avis offre l'occasion de défendre une mobilité qui soit vécue comme un droit fondamental dont on ne saurait se priver. Une mobilité qui résulte de choix volontaires et construits et qui s'accompagne de protections suffisantes et adaptées, pour être un atout majeur dans la vie sociale et professionnelle des jeunes. Or la mobilité des jeunes est encore entravée par des obstacles sociaux et financiers qui frappent plus durement les milieux les plus défavorisés.

Ainsi, la mobilité est d'abord une capacité directement liée à la situation sociale et économique. FO rappelle que près d'un français sur deux ne part pas en vacances privant de nombreux jeunes d'une mobilité vitale pour leur bien-être.

La mobilité des jeunes soulève donc en premier lieu l'enjeu de la résorption des inégalités.

Avec la formation et la santé, les difficultés d'accès au logement et aux transports dressent des barrières sur le chemin de l'emploi. Aussi FO souscrit à la recommandation de l'avis pour que le logement des jeunes fasse l'objet d'une réflexion nationale et appuie pleinement les préconisations pour le financement du permis de conduire et de l'accès aux transports collectifs

Elle juge également pertinente les propositions en faveur d'une meilleure information sur les programmes de mobilité existants, d'une simplification des procédures et de la création d'un fonds mutualisé d'aide par l'élargissement et la diversification des sources de financement. La mise en place d'un réseau de plates-formes territoriales, autour de guichets uniques serait de nature à faciliter l'accès de tous aux opportunités de projets de mobilité et à l'attribution des aides associées.

Valeur ajoutée d'un parcours de formation, la mobilité ne saurait toutefois constituer à elle seule un outil d'insertion à part entière. La lutte contre la précarisation et le renforcement des politiques en faveur de l'emploi des jeunes revêtent un caractère d'urgence. Sur ce point, FO regrette que l'avis ne préconise pas l'émergence d'un cadre juridique plus contraignant pour prévenir les emplois précaires et l'exploitation dont les jeunes stagiaires sont encore trop souvent les victimes.

Convaincue que la découverte d'autres activités et d'autres lieux enrichit les apprentissages et favorise l'acquisition de connaissances et de compétences, FO considère essentiel de promouvoir au-delà des expériences de formation de type ERASMUS des dispositifs tels que les classes de découvertes, les voyages scolaires et les dispositifs de courts séjours. Elle appuie également la préconisation du rapporteur pour un effort conséquent en faveur de l'apprentissage des langues. Autant d'ambitions qui ne doivent pas souffrir de la rigueur budgétaire et des coupes drastiques dans les dépenses publiques.

Enfin, la mobilité nécessite d'intégrer les problématiques territoriales pour éviter qu'elles ne conduisent à de véritables « casse-tête » pour les jeunes en insertion. Un enjeu qui vise à faire que certains territoires ne soient plus considérés comme des réservoirs de mobilités extérieurs et d'autres comme des zones d'exclusion sociale. Aussi la mobilité doit être complétée par l'accessibilité. L'accessibilité aux services publics, aux dispositifs de formation et de culture, aux moyens de transport pour qu'à l'appui de projets de développements économiques locaux durables la mobilité puisse jouer en faveur des jeunes et des territoires et participe ainsi au renforcement du maillage de l'espace républicain.

En conclusion et malgré les réserves formulées, le groupe FO a voté l'avis.

Coopération

La vie rêvée des étudiants du film de Cédric Klapisch, « *L'Auberge espagnole* », concerne seulement 3,5 % des étudiants européens. Ainsi la génération ERASMUS n'est pas majoritaire, loin s'en faut. Le soutien aux mobilités de formation classiques (séjours pendant le cycle académique, de type ERASMUS) mobilise près des quatre cinquièmes des financements publics engagés en France. Cette mobilité de nos futures élites est bien sur indispensable pour que nos futurs cadres et dirigeants soient formés au monde de demain.

Mais pour favoriser « *l'éveil européen* » d'un plus grand nombre de jeunes, nous pensons qu'il serait utile de soutenir davantage d'autres formes de mobilité, plus accessibles car moins longues et mieux placées dans leurs parcours. On pourrait imaginer des mobilités de formation linguistique ou « *sessions d'été* », afin de mieux tirer parti du temps libre dont ils disposent ; ou bien des mobilités associatives, culturelles, citoyennes et de loisirs, qui peuvent bénéficier aux jeunes hors période de formation ; enfin il conviendrait de développer des expériences européennes préprofessionnelles de type stages en entreprises et volontariat international.

Différentes études montrent que les jeunes Français sont parmi les moins confiants dans l'avenir parmi les jeunes du monde. L'Europe, c'est aussi découvrir d'autres cultures. Par exemple, les jeunes s'intéressent beaucoup à la musique : pourquoi ne pas développer davantage les échanges culturels ? Il faut des mesures concrètes, qui parlent aux jeunes, et non pas développer des idées abstraites.

Favoriser la mobilité, c'est aussi prendre en compte la diversité de nos territoires, et ne pas oublier que pour des jeunes des zones urbaines sensibles ou de zones rurales les plus éloignées, la mobilité a un coût et se heurte à de nombreux obstacles en termes de desserte de transports et d'accès au logement.

La prise en compte de la question de la mobilité constitue l'un des leviers du développement rural. Elle renforce l'attractivité des territoires par une meilleure accessibilité de tous aux services, aux loisirs, à la culture, au travail et aux services.

Pour finir, le groupe de la coopération considère que le sujet de la mobilité professionnelle des jeunes mériterait une réflexion plus approfondie au sein du CESE.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Ce sujet a passionné la section et nous avons vite trouvé un consensus sur les « plus » de la mobilité pour les jeunes, qu'elle soit nationale ou internationale : nous nous sommes facilement retrouvés sur le constat que toutes les formes de mobilité, qu'elles soient hexagonales ou internationales, qu'elles soient culturelles, sociales, ou éducatives, sont sources non seulement d'épanouissement de la personnalité, de confiance en soi, d'apprentissage de l'autre et d'autres cultures, mais également un atout certain pour l'intégration de ces jeunes dans le monde professionnel et pour le succès de leur cursus.

Certains ont insisté sur l'importance de la mobilité pour l'épanouissement personnel et le développement de l'inter-culturalité, d'autres sur les chances plus grandes de réussite professionnelle.

Par contre, lorsque nous avons commencé à creuser le sujet, nous nous sommes trouvés confrontés à un manque d'études et de statistiques qui a parfois entraîné un manque de sérénité dans nos échanges, du fait de l'absence de références objectives pour étayer nos points de vue. Passionnés, nous l'avons été, mais de manière constructive, et nous souhaitons que cet avis donne lieu à un suivi par le CESE.

Ceci nous a conduit à un second consensus : si nous étions unanimes à considérer qu'être mobiles était un véritable atout pour les jeunes, nous avons aussi été unanimes à réclamer que des mesures des différentes formes de mobilité soient effectuées, consolidées et réitérées dans le temps afin de suivre les progrès que le suivi de nos recommandations ne pourrait qu'entraîner...

Pas de révolutions dans nos recommandations, mais beaucoup de pistes d'améliorations résultant de notre constat :

- le taux de jeunes ayant pu bénéficier d'une mobilité au cours de leur parcours scolaire, quelle que soit cette mobilité, est beaucoup trop faible ;
- les jeunes souvent préoccupés par leur avenir sont en situation très inégale face à la mobilité, du fait des inégalités liées à leur milieu social, à leur cursus scolaire, et à leur lieu d'habitation.

Nous sommes convaincus de l'efficacité que pourraient avoir certaines mesures préconisées :

- un centre unique d'informations dédié à la mobilité sur Internet ;
- une politique globale de logement pour les jeunes ;
- de bonnes pratiques régionales en matière de transport ;
- et pour les mobilités internationales, un véritable effort sur l'apprentissage des langues.

La section a également passé en revue tout ce qui se faisait en matière de mobilité et recommandé des évolutions qui souvent relèvent plus du bon sens et du travail en équipe que de budgets colossaux.

Enfin nous avons souvent trouvé qu'il était difficile de travailler sur un avis avec des délais si courts dans une section déjà très occupée par le rapport précédent sur les inégalités à l'école.

Parce que tous les sujets qui impliquent les jeunes de notre pays nous tiennent à cœur et que le présent avis ouvre des pistes pour l'avenir, le groupe des entreprises l'a voté.

Environnement et nature

La mobilité des jeunes est un sujet extrêmement vaste, les dispositifs nombreux et éclatés et les études sur le sujet partielles ou inexistantes. L'intérêt de cette saisine est manifeste et le groupe environnement et nature a apprécié le dialogue constructif qui s'est développé entre les membres de la section et le rapporteur, Jean-François Bernardin que nous tenons à remercier.

Si la mobilité est une chance pour les jeunes, une ouverture sur le monde, un enrichissement personnel et un atout pour le parcours professionnel, elle s'inscrit souvent dans le cadre de formations supérieures ou de dispositifs qui ne concernent qu'une minorité.

Il est regrettable que nombre de jeunes soient écartés mécaniquement de cette démarche, par faute de moyens, par manque d'information ou d'encouragement de leurs familles. Les efforts devraient au contraire redoubler de la part des pouvoirs publics pour donner accès à cette mobilité aux jeunes de milieux défavorisés ou pour ceux qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur. La mobilité pourrait être synonyme d'intégration et vecteur de réduction des inégalités, au lieu de les accroître.

Dans l'optique d'une meilleure justice sociale et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, vers les populations qui en ont le plus besoin, le groupe environnement et nature soutient les avancées suivantes :

- le programme Jeunesse en action dont l'objectif est de renforcer la citoyenneté européenne en s'enrichissant de la diversité culturelle via l'acquisition de nouvelles compétences. Ouvert à tous les jeunes et non aux seuls étudiants, il soutient l'éducation non formelle et aide les organisations et associations tournées vers la jeunesse ;
- le développement du service civique pour les jeunes les plus éloignés de la mobilité, et de faible niveau de qualification ;
- La simplification des démarches administratives et de l'accès aux informations des différents dispositifs, via un portail unique, indispensable pour valoriser ce qui existe et le développer vers le plus grand nombre.

Cependant, le groupe tient à insister sur le fait que la mobilité notamment nationale, est entièrement liée et dépendante de la question du logement. Sans revenir sur les préconisations de l'avis qui vont dans ce sens et que le groupe soutient, il faut rappeler avec force au gouvernement que le logement des jeunes est un objectif absolument prioritaire et sur lequel tous les acteurs du secteur devraient se mobiliser et se coordonner au plus vite. Les associations ont un rôle à jouer dans cette dynamique mais aussi pour d'autres formes de mobilité, plus innovante et nécessitant des moyens, reposant sur le développement de projets sociaux, culturels, environnementaux ou sportifs.

En conclusion, la contribution de la délégation Outre-mer mérite un soutien particulier, car elle apporte des réponses au problème des inégalités territoriales ultra-marines.

Le groupe environnement et nature a voté l'avis.

Mutualité

On demande souvent aux jeunes d'être autonomes, solidaires et responsables.

Séjourner dans un autre pays pour y étudier, apprendre, travailler ou faire du volontariat est pour les jeunes l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle et leur épanouissement personnel.

Cependant, les obstacles à cette mobilité sont multiples : à la fois administratifs, juridiques, socioculturels, mais surtout financiers. Il suffit pour s'en rendre compte de regarder le profil des jeunes bénéficiaires des programmes existants. Ne serait-ce que sur le territoire national, la mobilité des jeunes est déjà compliquée, voire impossible.

L'avis récemment voté par notre assemblée montre que les inégalités de réussite scolaire liées au niveau de revenu des parents interviennent très tôt.

L'objectif est donc de permettre à tous les jeunes de construire leurs parcours à partir d'expériences différentes, et notamment en les accompagnant dans leurs projets de mobilité. Pour atteindre cet objectif, l'enjeu principal est d'assurer l'égalité des chances. Cela implique de mieux soutenir les jeunes qui vivent dans les familles ayant les plus faibles revenus et pour lesquels les transferts familiaux sont insuffisants. À ce titre, le groupe de la mutualité rappelle que 15 à 20 % des étudiants travaillent de façon régulière pendant leurs études, ce qui représente un obstacle supplémentaire à leur mobilité.

Le groupe de la mutualité souligne que les jeunes sont souvent peu sensibilisés aux questions de santé tant physique que psychique, et de prévention, sans doute encore moins lorsqu'ils sont éloignés de leur environnement familial : pour cela il serait en effet nécessaire d'améliorer l'information et les droits des jeunes en matière de protection sociale.

Le groupe de la mutualité souligne qu'au-delà des mobilités géographiques et culturelles, il est aussi important de favoriser les passerelles entre les filières de formation, les possibilités de réorientation, notamment entre la filière générale, la filière professionnelle ou la voie de l'alternance dans le second degré.

Enfin, la mutualité est signataire d'un appel intitulé « *Pour un big bang des politiques de jeunesse* » qui préconise la mise en place d'un « *service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement* » ; il s'agit d'appuyer les jeunes dans leur parcours d'autonomie et d'insertion professionnelle et sociale, de santé, de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne. Un bon outil qui, pour le groupe de la mutualité, permettra de renforcer l'égalité des jeunes face à leur avenir.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse se félicite de voir dressé dans cet avis un constat honnête, critique et nuancé sur la mobilité des jeunes en France et ce en dépit du manque important de données sur le sujet.

D'après le centre d'analyse stratégique, la mobilité ne concerne aujourd'hui qu'à peine 2 % des jeunes français. Et au-delà de la faiblesse des effectifs concernés, l'homogénéité des jeunes ayant l'opportunité de vivre une expérience de mobilité - en particulier internationale - doit également être soulignée. Ce sont essentiellement les étudiants de l'enseignement supérieur qui en bénéficient, et parmi eux en particulier ceux des grandes écoles, les universités manquant de moyens humains et financiers pour développer les partenariats internationaux et généraliser la mobilité à l'ensemble des formations, notamment en premier cycle et dans les filières courtes, aujourd'hui oubliées des dispositifs.

L'homogénéité des publics s'explique également par le coût individuel de la mobilité, que ce soit au niveau international ou national, qui rend son accès fortement inégalitaire. C'est pourquoi la création d'un fonds européen de mobilité pour tous les jeunes en formation, avec un principe de péréquation permettant d'adapter le montant des aides au niveau de vie du pays d'accueil, ainsi que l'augmentation du nombre et du montant des bourses ERASMUS nous semblent des recommandations tout à fait importantes.

Notre groupe regrette que des solutions plus systémiques n'aient pu être proposées pour toucher les jeunes les plus éloignés de la mobilité et notamment les 36 % de jeunes sortant de formation initiale avant d'avoir obtenu le baccalauréat. Même s'il va de soit qu'une politique de soutien à la mobilité ne peut être que l'un des éléments d'une politique plus globale à leur endroit.

Certaines pistes d'adaptations des dispositifs ont tout de même été avancées et nous semblent aller dans le bon sens, comme celle de généraliser l'aide au permis de conduire, de développer le soutien aux associations organisant des actions socio-éducatives incluant de la mobilité à destination des jeunes en difficulté, ou encore l'utilisation du service civique pour permettre à certains de ces jeunes de vivre une étape de leur service dans un autre pays européen après une première étape « préparatoire » sur le territoire national.

C'est ainsi que des dispositifs comme « *ville vie vacances* » ou encore le programme européen « *Jeunesse en action* », ouvert à l'ensemble des jeunes et non aux seuls étudiants de l'enseignement supérieur, et valorisant les expériences de mobilité hors cadre scolaire et professionnel, doivent être soutenus et prioritairement orientés vers les 59 % de jeunes qui ne poursuivent pas d'études universitaires. À cette fin, la France doit s'engager pour la consolidation de ce programme européen en s'assurant de la pérennisation de son financement pour la programmation 2014-2020.

Dans cet avis, le choix a été fait de ne pas ignorer la question des mobilités au niveau national. Elles sont à notre sens primordiales, or, les obstacles sont nombreux. Nous saluons donc l'accent qui a été mis sur les freins matériels que constituent le logement et les transports tant ils sont au cœur des enjeux de mobilité. Dans cet avis, le CESE recommande notamment d'engager une réflexion globale sur le logement des jeunes, de revenir au système de caution solidaire universelle et de supprimer le mois de carence des APL, notre groupe ne peut qu'appuyer avec force ces propositions.

Enfin, alors qu'il est de plus en plus difficile pour les étudiants étrangers de travailler en France une fois diplômés et que tout est fait pour les dissuader de rester, voire de venir, la position prise ici par le CESE, qui recommande que l'attribution de visas étudiants réponde avant tout à des considérations académiques, nous semble tout à fait salubre et mérite d'être saluée.

Pour ces raisons, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse vote en faveur de l'avis.

Outre-mer

Le Groupe de l'Outre-mer a suivi avec intérêt les travaux de la section et de la délégation à l'Outre-mer sur la mobilité des jeunes. Qu'elle soit régionale, interrégionale ou internationale la mobilité s'impose dans le monde d'aujourd'hui, même si un certain nombre de freins existent et l'avis le met bien en évidence.

Il s'agit d'un sujet particulièrement important pour l'Outre-mer compte tenu de la situation de déshérence dans laquelle se trouve une grande partie de sa jeunesse. Car, si en France métropolitaine en 2010, 13,6 % de jeunes ne disposaient d'aucun diplôme, dans les territoires ultramarins, ce chiffre était malheureusement beaucoup plus élevé (entre 22,5 % et 40 % selon les territoires).

Le groupe se réjouit que la délégation Outre-mer ait pris la pleine mesure de ce constat et de cette problématique en insistant particulièrement, dans sa contribution, sur la nécessité de préserver et de conforter les dispositifs promouvant la mobilité des jeunes ultramarins en matière de formation.

En effet, la mobilité des jeunes en Outre-mer s'impose d'abord par le fait que, localement, certaines filières soient inexistantes ou saturées, ce qui suppose le maintien des dispositifs « *passport mobilité* », réformés récemment. Il convient de souligner que si le contexte actuel de crise rend nécessaire la recherche d'économies, en aucun cas cet objectif ne doit aboutir à la rupture de la nécessaire continuité territoriale entre la métropole et l'Outre-mer, au risque de mettre à mal un pacte républicain fondé sur l'égalité des chances entre tous.

De manière générale, le groupe soutient la volonté de la section de permettre un accompagnement plus marqué des jeunes en mobilité afin d'améliorer notamment la connaissance de leurs droits, de leur accueil et de la recherche de logement. Concernant la connaissance de leurs droits, le groupe trouve pertinente la proposition visant à mettre en place un dispositif unique d'information dédié à la mobilité des jeunes, via un site internet unique.

Sur la question du logement (sur laquelle, concernant l'Outre-mer, le CESE s'était prononcé en 2004) le groupe approuve les préconisations formulées dans le texte principal, comme dans la contribution, visant à accompagner les jeunes en mobilité dans leur recherche de logement notamment par l'instauration d'un fond de garantie couvrant les demandes de caution des bailleurs et que le gouvernement fasse, du logement des jeunes, un objectif prioritaire.

Enfin, le groupe apprécie toutes les préconisations visant à renforcer la mobilité internationale des jeunes. Dans cette optique, comme le préconise la délégation à l'Outre-mer, il souhaite la création dans l'ensemble des Territoires ultramarins, d'un dispositif sur le modèle d'ERASMUS.

Le groupe a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

M. Aschieri : « Je tiens à saluer l'atmosphère qui a régné dans notre section à l'occasion de l'élaboration de cet avis, l'écoute mutuelle et la volonté de parvenir à un consensus. Il faut dire que le sujet n'était pas facile et je remercie Jean François Bernardin de s'être attelé à cette tâche ingrate.

En effet la discussion a permis de mettre en lumière une absence criante de données sur des pans entiers de la question et à l'issue de ce travail je suis tenté de reprendre la formule socratique « *Je sais une chose, c'est que je ne sais rien* » ou plutôt nous savons que nous ne savons pas grand chose.

L'avis met bien en lumière cette insuffisance et si vous les lisez attentivement vous verrez que la liste est longue des sujets sur lesquels un complément d'information ou de débat est préconisé.

L'autre sujet tient à la plasticité de la notion de mobilité des jeunes : elle se prête à de multiples interprétations et recouvre des *a priori* qui sont loin d'être toujours vérifiés ; je pense par exemple à l'idée qu'elle serait en soi toujours une valeur ou qu'elle serait déterminante pour l'accès à l'emploi. Une politique en faveur de la mobilité peut difficilement être conduite indépendamment d'ensembles de politiques sociales, éducatives ou économiques.

Un des mérites de l'avis est d'interroger et de relativiser en partie les *a priori* et les clichés qui sous tendent les approches de cette question, même si la discussion aurait mérité sans doute d'être plus poussée.

La troisième difficulté tient selon moi aux termes mêmes de la saisine nous demandant de réfléchir aux dimensions multiples- géographiques, culturelles, sociales...- de cette notion vaste de « *mobilité des jeunes* » dans un temps relativement resserré. Et je souhaite qu'on en tire des leçons à l'occasion de notre réflexion collective sur notre fonctionnement.

En dépit de ces difficultés l'avis qui nous est soumis propose un nombre important de pistes susceptibles d'améliorer la mobilité des jeunes. Et il le fait en donnant la priorité à deux questions centrales qui d'ailleurs se recoupent : le nombre de jeunes concernés et la nécessité de corriger les inégalités criantes aux regards de cette mobilité. Je partage ces soucis et je tiens à souligner l'importance des mesures visant d'une part à rééquilibrer la place des jeunes sans qualification ou non engagés dans des formations post baccalauréat et visant d'autre part à développer des mobilités positives pour les jeunes que faute de mieux on dit « *issus de milieux défavorisés* » et qui sont souvent aussi exclus de l'accès aux formations supérieures.

D'une certaine manière ce projet d'avis se situe dans la même logique que celui que nous avons adopté sur les inégalités à l'école et c'est pour moi un aspect positif.

Vous aurez donc compris qu'en dépit d'un certain nombre d'insatisfactions voire de regrets liés à la difficulté du sujet et aux conditions dans lesquelles nous avons travaillé, je voterai en faveur de cet avis ».

Mme Gard : « Ce travail sur la mobilité des jeunes ne fut pas facile. Les membres de la section ont eu à cœur, comme vous-même, M. le rapporteur, de faire des propositions concrètes pour que tous les jeunes sans exception puissent bénéficier des dispositifs permettant cette mobilité. En effet, comme vous le soulignez dès le début de votre avis, moins de 2 % de la jeunesse de notre pays profite aujourd'hui de ces dispositifs...

Bien sûr, cette mobilité rencontre des obstacles de tous ordres qui ne concernent pas seulement les jeunes les plus défavorisés socialement. Pour autant, ces derniers en sont complètement exclus, alors même qu'ils ont une véritable aspiration à la rencontre avec d'autres, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Je peux témoigner que les jeunes de France et d'Europe que rencontre et rassemble le Mouvement ATD Quart-Monde, ces jeunes issus de tous les milieux, souhaitent construire un monde où chacun, à commencer par le plus exclu, aura sa place pleine et entière. Comment ne pas tout mettre en œuvre pour soutenir cette aspiration d'une jeunesse qui, dans le contexte de morosité et de défaitisme actuel, nous indique à l'évidence le seul chemin possible : celui de la rencontre et de la fraternité entre les personnes et entre les peuples ?

C'est ce qu'exprime, à sa manière, Benoît, l'un de ces jeunes. Je le cite : « *J'aimerais que les responsables politiques rendent le volontariat obligatoire pour tous les jeunes pendant un an de leur vie entre 18 et 25 ans. Tous les jeunes se rendraient ainsi compte des réalités qui les entourent mais aussi, qui sait, deviendrions-nous tous plus humains ! Il faut que les jeunes de différents milieux se côtoient afin de combattre les préjugés qu'on peut tous avoir, selon le quartier d'où l'on vient, que ce soit difficile ou pas. Nous avons tous des torts, mais nous avons tous besoin de nous remettre en cause et de passer du temps ensemble.* »

Benoît fait partie de ces centaines de milliers de jeunes qui, sans l'avoir choisi, sans être des fainéants ou des délinquants, comme d'aucuns s'autorisent à les qualifier globalement, souffrent d'un manque de formation et de travail, d'un non accès à la culture et aux loisirs, d'une grande difficulté à se soigner et, comme vous l'avez bien souligné, M. le rapporteur, d'une quasi impossibilité de se loger. Ils souffrent tout particulièrement de constater que la réalité de ce qu'ils vivent, semble ignorée du reste de la société et donc de ceux qui ont pourtant en charge la responsabilité du vivre ensemble. Hier, le rapport annuel du Secours catholique rappelait que les troisquarts des jeunes accueillis par l'association ne sont ni en formation, ni en emploi, que 40 % sont au chômage et 12 % à la rue.

Si, à la suite de cet avis, il était décidé d'augmenter les possibilités de mobilités intra et internationales pour les jeunes, cela devrait concerner en toute priorité ceux qui n'ont pu en profiter jusque-là, alors même qu'ils en ont le plus besoin et qu'ils y aspirent profondément. Je voterai cet avis ».

UNAF

Établir les perspectives de mobilités internationales, territoriales, sociales et culturelles ou professionnelles des jeunes n'a pas été chose facile et le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur pour son écoute tout au long de nos travaux.

Certains sociologues appréhendent la mobilité comme une compétence à acquérir par le jeune. Au niveau des familles cette ouverture n'est possible qu'à la condition indispensable de réduire les inégalités.

L'importance est soulignée dans l'avis de développer dès les classes primaires par l'intermédiaire des classes de découverte cet apprentissage, tout comme les séjours à l'étranger dans toutes les filières. Le groupe de l'UNAF partage cette nécessité car les bonnes habitudes se prennent jeunes. Pourtant aujourd'hui, trop peu de jeunes ont accès à cette mobilité pour des raisons diverses : économiques ou de handicaps et par déficit d'informations. L'accessibilité au service civique pour tous est un bon moyen pour pallier ce déficit.

Le succès du programme ERASMUS s'est consolidé bénéficiant ainsi à 30.221 étudiants ; chiffre cependant très faible au regard de 1,3 million d'étudiants inscrits dans les universités. Quant au programme *Leonardo*, seuls 2.000 apprentis ont été concernés. La France reçoit plus de jeunes étrangers, qu'elle ne permet le départ de jeunes français à l'étranger. Cette attractivité française est positive mais une réciprocité serait appréciable dans les échanges.

La mobilité à l'étranger des jeunes français est considérée comme un luxe car avec une bourse de 194,80 €/mois, elle est irréalisable sans des aides familiales. Le logement et le transport doivent trouver des solutions malgré la crise économique. Si la SNCF et Air France font des efforts pour les *seniors*, ils doivent être plus grands encore pour les jeunes.

La recommandation de l'avis sur la promotion d'un schéma régional et départemental est nécessaire et la contribution de la délégation à l'Outre-mer est pertinente tant elle alerte sur les difficultés rencontrées par les jeunes ultramarins.

Le groupe de l'UNAF souhaite qu'en cette année 2011, les propositions de la délégation soient entendues afin de garantir l'accès à la formation de tous les jeunes de la République quelle que soient leurs origines géographiques.

La mobilité internationale des jeunes français pour leur formation exige aussi la facilitation au retour et la reconnaissance des efforts accomplis. L'équivalence avec les diplômes français doit être établie au niveau européen mais aussi plus largement à l'international. Le système LMD (Licence-Master-Doctorat) commun à toute l'Europe n'est pas encore totalement performant car les équivalences ne sont pas encore toutes établies.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

La saisine du Premier ministre à l'origine de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui ouvre un cadre extrêmement large qui aurait selon nous justifié la mise en place d'une commission temporaire pour pouvoir traiter des aspects connexes tels par exemple que l'aménagement du territoire ou encore la mobilité professionnelle. Aussi, l'UNSA tient à saluer le travail réalisé par la section. Cependant, malgré les efforts fournis, l'avis n'offre qu'une vision parcellaire de la mobilité des jeunes.

Néanmoins, cet avis a le mérite de regrouper de manière exhaustive les dispositifs existants, ce qui en fait un document inédit et précieux. Il livre une analyse pertinente de l'ensemble des freins à la mobilité. Nous en partageons globalement le constat : même si la mobilité étudiante est très élevée, elle n'en reste pas moins trop rare et trop inégalement accessible.

L'UNSA considère que si la mobilité n'est pas un objectif en soi, elle demeure un vecteur irremplaçable d'ouverture sur le monde, d'émancipation des jeunes, de dialogue interculturel et finalement d'employabilité. Pour autant et contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de corrélation entre le taux d'emploi des jeunes diplômés et la mobilité internationale, comme nous le démontre l'étude de l'APEC du 28 septembre 2011.

L'UNSA regrette que cet avis n'aborde que très peu les questions de mobilité professionnelle et manque cruellement d'ambition concernant les jeunes issus des quartiers populaires, particulièrement exclus des dispositifs de mobilité.

Pour l'UNSA, le PNRU 2 devrait prendre en considération la question de la mobilité des jeunes dans tous ses aspects. Comme le démontre l'avis, il existe différents niveaux territoriaux d'aides à la mobilité. Beaucoup de régions ont innové et nombre d'entre elles ont d'ailleurs été précurseurs en la matière. L'Europe a, elle aussi, mis en place des programmes qui restent encore trop souvent méconnus. L'UNSA appuie donc fortement la recommandation de l'avis de tout mettre en œuvre pour faire connaître l'ensemble des dispositifs existants. La mise en place d'un site Internet constitue une des pistes intéressantes, mais ne suffira pas pour traiter l'ensemble des freins à la mobilité. Il faudra mobiliser l'ensemble des acteurs, qu'ils soient éducatifs ou associatifs ; au niveau départemental, régional, national et européen. Il faudra exiger d'eux une mobilisation accrue afin de proposer aux jeunes un accompagnement de proximité pour leur permettre d'accéder à des expériences de mobilité. Comme le préconise l'avis, l'UNSA souhaite vivement la recherche de complémentarité entre les politiques régionales, nationales et européennes. L'UNSA déplore que l'État, à l'inverse de certaines collectivités locales, ne mobilise pas plus de moyens autour de cette thématique.

Pour l'UNSA, tout doit être mis en œuvre pour permettre la mobilité de tous les jeunes et ce, quelle que soit leur origine socioculturelle, leur lieu d'habitation ou encore leur niveau d'études. La démocratisation de la mobilité n'en est encore, comme le souligne l'avis, qu'à ses balbutiements.

Pour l'UNSA, cet avis constitue une première étape importante, mais appelle à aller rapidement plus loin dans les propositions et dans les solutions à apporter pour répondre aux grandes et nombreuses attentes des jeunes. L'UNSA suggère donc de poursuivre sans tarder ce travail afin que le CESE puisse approfondir et élargir le champ d'analyse et proposer davantage encore de solutions innovantes. Cette première approche était nécessaire, ce qui rend l'avis judicieux, malgré les réserves émises. L'UNSA a voté pour son adoption.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	182
Ont voté pour	181
S'est abstenu	1

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 181

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Bernard, Bocquet, Bonneau, Dutoit, M. Gremillet, Mme Henry, MM. Lemétayer, Pelhate, Pinta, Roustan, Mme Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Griset, Lardin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mme Nicolle, M. Vérollet.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mme Couturier, MM. Delage, Dos Santos, Lamy.
<i>CFTC</i>	MM. Coquillion, Ibal, Mme Simon.
<i>CGT</i>	Mme Crosemarie, M. Delmas, Mme Doneddu, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Mansouri-Guilani, Michel, Minder, Rozet, Teskouk, Mme Vagner.
<i>CGT-FO</i>	MM. Bellanca, Chorin, Mme Fauvel, M. Hotte, Mme Millan, MM. Nedzynski, Peres.
<i>Coopération</i>	Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mlle Rafael, Mme Roudil, MM. Verdier, Zehr.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Duprez, Frisch, Gri, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Mmes Roy, Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Laplante, M. Louchard, Mmes Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlovet.
<i>Mutualité</i>	MM. Beaudet, Davant, Mme Vion.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mlle Guichet, M. Prévost.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Galenon, Grignon, Omarjee, Osénat, Paul, Mmes Romouli Zouhair, Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Aschieri, Mme Ballaloud, MM. Baudin, Bernasconi, Mmes Brunet, Cayet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mmes Flessel-Colovic, Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Grard, Graz, MM. Hochart, Jouzel, Mme de Kerviler, M. Le Bris, Mme Levaux, MM. Lucas, Martin, Mmes Meyer, de Menthon, M. Obadia, Mmes d'Ormesson, Ricard, MM. Richard, de Russé, Santini, Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mmes Gondard-Argenti, Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	M. Rougier.

S'est abstenu : 1

<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Khalfa.
---------------------------------	------------

La mobilité pour motif de formation des jeunes ultramarins : un enjeu majeur, contribution présentée au nom de la délégation à l’Outre-mer par Mme Joëlle Prévot-Madère, rapporteure.

Par lettre du 22 mars 2011, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) d’un avis sur *La mobilité des jeunes*. Au cours de sa réunion du 12 avril 2011, le Bureau du CESE a attribué cette saisine gouvernementale à la section de l’éducation, de la culture et de la communication. Il a également décidé de solliciter de la délégation à l’Outre-mer une contribution sur le thème de la mobilité des jeunes ultramarins.

La délégation a désigné Mme Joëlle Prévot-Madère pour en être la rapporteure.

Afin de parfaire son information, les membres de la délégation ont entendu :

✓ **M. Marc Del Grande**

Chef du service des politiques publiques à la Délégation générale à l’Outre-mer (DéGéOM), accompagné de MM. Jean-Bernard Nilam, chef du département de la vie économique, de l’emploi et de la formation et Yves Goument, chargé de mission ;

✓ **M. François-Xavier Bieuville**

Directeur général de l’Agence de l’Outre-mer pour la mobilité (LADOM), accompagné de M. Philippe Barjau, directeur de l’emploi et de la formation et Mlle Marie-France Barbier, déléguée nationale chargée du développement et de la communication ;

✓ **M. Éric Piozin**

Chef de service à la Direction générale pour l’enseignement supérieur et l’insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l’Enseignement supérieur et de la recherche, accompagné de M. Jean-Yves de Longueau, sous-directeur à l’égalité des chances et de la vie étudiante, et de M. le professeur Henri Meloni, coordinateur des conseillers d’établissements ;

✓ **M. Aftab Sandooeyea**

Directeur en charge de l’éducation, de la recherche et de la mobilité au Conseil régional de La Réunion.

Mme Prévot-Madère a également reçu en entretien privé M. Vincent Robert, président de l’Association des étudiants réunionnais de Paris (AERP), accompagné de M. Franck Hoarau, vice-président.

Le président et l’ensemble des conseillers de la délégation à l’Outre-mer remercient vivement toutes ces personnes pour leur précieux concours.

Mme la rapporteure tient également à remercier Mme Corinne Prost (INSEE), M. Grenier (INSEE Antilles-Guyane), M. Chevalier (INSEE Réunion), M. Bacheré (Institut de la statistique de Polynésie française), M. Gautier (ISEE Nouvelle-Calédonie) pour les données statistiques qu’ils lui ont transmises. Le traitement de ces données a été effectué, dans le cadre de l’élaboration de la contribution, par la délégation à l’Outre-mer.

Propos liminaires

La question des jeunes en Outre-mer continue d'être aujourd'hui un sujet majeur de préoccupation pour l'avenir et le développement économique, social, culturel et environnemental de l'ensemble des départements et des collectivités d'Outre-mer. Cette question est d'autant plus cruciale que les effets de la crise actuelle perdurent.

La mobilité qui peut apparaître comme une obligation, présente en fait pour les jeunes et plus particulièrement pour les jeunes ultramarins de nombreux avantages. Elle favorise la confiance en soi, développe les capacités d'adaptation et de prises d'initiatives, aide à l'acquisition de nouvelles compétences et pratiques linguistiques, facilite l'accès au monde du travail, etc. La mobilité des jeunes ultramarins peut donc être analysée à partir de multiples points de vue : mobilités internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles.

L'objectif de cette contribution de la délégation à l'Outre-mer à l'avis rendu par la section de l'éducation, de la culture et de la communication sur la mobilité des jeunes n'est pas d'aborder l'ensemble de ces thèmes pour chacun des territoires ultramarins. Le format de cette contribution, quelques pages, ne permet pas la réalisation d'un tel travail qui supposerait, en outre, une étude particulière pour chaque territoire. C'est d'autant plus vrai que cette étude devrait en particulier réinscrire la mobilité dans l'histoire des Outre-mer de l'après-guerre avec les actions menées par les collectivités et par l'État à travers, par exemple, le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'Outre-mer (BUMIDOM) qui a organisé la venue en métropole de 70 000 personnes entre sa création en 1963 et 1981.

Dans cette contribution, la mobilité des jeunes ultramarins est examinée uniquement du point de vue de la formation qu'elle soit initiale ou professionnelle. L'enjeu pour la délégation à l'Outre-mer consiste sur ce sujet de première importance à dresser une première approche prenant en compte les spécificités des départements et collectivités d'Outre-mer par rapport à la métropole : éloignement, insularité et structure d'archipels, offre de formation incomplète ou saturée, démographie dynamique, marchés du travail étroits et parfois sinistrés, différences institutionnelles et culturelles, etc. Cette première approche traite des dispositifs de mobilité études ou professionnelle. Il s'agit de mettre en exergue les principaux enjeux et les principales pistes d'action pour l'avenir.

Un contexte démographique, géographique et un marché du travail nécessaire voire obligatoire à la mobilité

Des jeunes ultramarins très nombreux : une richesse pour aujourd'hui et demain

Pendant longtemps, la question de la jeunesse et des bornes d'âge qui l'encadrent a été réglée par l'usage des catégories statistiques habituelles : la classe d'âge 15-24 ans était tenue pour regrouper le moins imparfaitement possible cette population aux contours

indistincts que l'on appelle « les jeunes »⁸. On considèrerait alors qu'au delà de 24 ans, la très grande majorité de la population avait accédé aux statuts adultes (avoir un emploi, vie en couple pour les garçons, naissance du premier enfant, etc.). Mais l'évolution des modes de vie et des comportements d'activités a repoussé plus tardivement l'accès à ces statuts et amène aujourd'hui à considérer la classe d'âge 15 à 29 ans comme plus représentative de la jeunesse. Dans la suite de cette contribution, le mot « jeunes » fera donc référence implicitement à cette classe d'âge.

Au 1^{er} janvier 2009, la France métropolitaine comprend donc près de 11,8 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans tandis que les territoires ultramarins en comptent près de 567 000 dont près d'un tiers rien qu'à La Réunion. Les jeunes métropolitains représentent 18,8 % de la population totale. À l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (15,6 %), de la Guadeloupe (17,9 %) et de la Martinique (18,2 %), la proportion de jeunes ultramarins dans leur territoire respectif est plus importante qu'en métropole particulièrement en Polynésie française (26,5 %), à Mayotte (25,4 %), en Nouvelle-Calédonie (23,8 %) et en Guyane (23,6 %). À l'horizon 2040, la France métropolitaine comptera davantage de jeunes qu'aujourd'hui (12,2 millions) mais ils ne représenteront plus que 17,2 % de l'ensemble de la population. Parmi les départements d'Outremer pour lesquels on dispose de données pour 2040, la proportion de jeunes en Guadeloupe (14,3 %) et en Martinique (14,6 %) sera bien inférieure à la proportion métropolitaine tandis que celle à La Réunion (18,6 %) et en Guyane (23,2 %) sera nettement supérieure.

Finalement, les 567 000 jeunes ultramarins constituent une richesse pour aujourd'hui et demain. Mais ils ont aussi des besoins importants en matière de formation à la fois scolaire, universitaire et professionnelle. Ils sont présents en nombre dans la vie active et exercent une forte pression sur un marché du travail limité par sa taille et son isolement géographique. La mise en place de dispositifs facilitant la mobilité des jeunes ultramarins est primordiale pour répondre aux besoins de formation et favoriser l'insertion professionnelle.

Un éloignement par rapport à la métropole

Avec ses onze collectivités habitées, les Outre-mer se présentent sous la forme d'une multitude de territoires isolés non seulement de l'Hexagone, mais bien souvent également des autres continents. La description du système universitaire sous cet angle peut donner une idée de la tyrannie de la distance qui s'y exerce et expliquer combien la mobilité est nécessaire. Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Wallis-et-Futuna n'ont pas d'université. Les infrastructures universitaires les plus proches sont situées à des milliers de kilomètres : Saint-Pierre-et-Miquelon/Paris : 4 600 km ; Wallis-et-Futuna/Nouvelle-Calédonie : 2 200 km et Mayotte-La Réunion : 1 406 km. Quant à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, elles sont situées respectivement à 230 et à 260 km du campus universitaire de la Guadeloupe. La Guyane, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ont une université mais leur territoire est très étendu. L'existence de dispositifs organisant et favorisant la mobilité des jeunes ultramarins est indispensable pour compenser les effets négatifs de l'éloignement et de l'insularité en termes d'accès à la formation.

8 Qu'est ce que la jeunesse ? », Olivier Galland in « Les jeunes » portrait social de l'INSEE – 2000.

Un niveau de formation à améliorer

En 2010, en France métropolitaine, 13,6 % des jeunes qui sont en emploi, au chômage ou inactifs ne disposent d'aucun diplôme ou seulement du Certificat d'études primaires (CEP). Dans les Outre-mer, cette proportion est beaucoup plus importante : elle est égale à 22,5 % pour la Nouvelle-Calédonie ; elle est autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et elle tourne autour de 40 % pour la Guyane et la Polynésie française. Dans ces six territoires ultramarins pour lesquels on dispose de statistiques, malheureusement pas nécessairement à la même date et pas selon la même source, de l'ordre de 87 000 jeunes seraient sans diplôme ou ayant le CEP. La lutte contre les sorties du système scolaire de jeunes sans diplôme, surtout après la classe de 3^{ème}, doit en particulier être confortée. Ce constat d'un niveau de diplôme plus faible dans les Outre-mer est partagé par l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité. **En conséquence, la délégation à l'Outre-mer souligne que la mobilité, nécessaire pour obtenir une qualification et pour accéder à l'emploi, constitue un enjeu majeur de développement des Outre-mer pour l'État et les collectivités locales et préconise une vigoureuse politique en faveur de cette mobilité que se soit pour les filières universitaires, technique ou professionnelles avec le soutien de grands groupes d'entreprises afin de coupler formation et emploi.**

Un taux de chômage beaucoup plus élevé qu'en métropole

En 2010, en France métropolitaine, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans est égal à 17,2 %. Il est bien supérieur au taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans (9,4 %). Le taux de chômage des jeunes dans les territoires ultramarins est bien supérieur : il est supérieur ou égal à 25 % en Nouvelle-Calédonie (27 %) et en Polynésie française (25 %) ; il est égal à 32 % en Guyane et supérieur à 40 % en Guadeloupe (44 %), Réunion (46 %) et Martinique (48 %). En outre, le niveau de diplôme des chômeurs ultramarins est plus faible qu'en métropole.

Les niveaux élevés de ces taux de chômage doivent inciter au renforcement des dispositifs susceptibles de créer de l'emploi ou d'améliorer la formation des chômeurs.

Une proportion de jeunes ultramarins, en retrait du marché du travail, un peu plus forte qu'en métropole

Le positionnement des jeunes par rapport au marché du travail peut être décrit à partir de quatre situations : soit le jeune est en emploi, soit il est au chômage, soit il est élève, étudiant ou stagiaire, soit il est dit « inactif ». En 2010, en métropole, 7,4 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans sont inactifs. Cette proportion est un peu plus forte dans les Outre-mer : elle tourne autour de 11 % en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie et autour de 20 % en Polynésie française et en Guyane.

Ce panorama rapide de la jeunesse ultramarine, dans les domaines de la démographie, de la formation et du marché du travail, illustre le besoin structurel de mobilité de la population en âge de se former et de la jeune population active. Le besoin de mobilité s'exprime en termes de développement personnel des jeunes mais également en termes de diversité des formations et de facilité à trouver un premier emploi. **Pour toutes ces raisons, la délégation à l'Outre-mer estime nécessaire l'existence de dispositifs promouvant la mobilité des jeunes ultramarins en matière de formation.**

Une offre de formation structurellement facteur de mobilité

Une mobilité suscitée par une offre de formation incomplète ou saturée

Malgré la forte représentation des jeunes dans la pyramide des âges ultramarine, les filières de formation initiale, universitaire et professionnelle disponibles dans chaque territoire ne présente pas la gamme des choix que l'on connaît dans l'Hexagone. Seuls quatre territoires ultramarins bénéficient par exemple d'une université : Antilles-Guyane, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces universités sont certes pluridisciplinaires. Mais, comme l'a indiqué M. Piozin⁹, lors de son audition, les formations au-delà de la licence sont peu développées, même si le second cycle universitaire est en progression en Antilles-Guyane et en Nouvelle-Calédonie. **C'est donc parce que certaines filières sont inexistantes ou saturées que les étudiants ultramarins doivent être mobiles et bénéficier d'aides ou de dispositifs comme le « Passeport-mobilité » pour venir étudier en métropole.**

Une mobilité paradoxalement plus économe par rapport à l'élargissement des formations

La question consistant à se demander si un accroissement de l'offre de formation dans les Outre-mer pourrait amener à supprimer le recours au passeport mobilité-études et à éviter aux étudiants de poursuivre leurs études en métropole tout en réalisant une économie pour les finances publiques, a été étudiée dans le rapport intitulé *Le passeport mobilité*¹⁰. La réponse à cette question est négative pour des raisons budgétaires. En effet, la mise en place d'une offre de formation propre à remplacer les filières demandées par les candidats à des études en métropole serait beaucoup plus onéreuse pour les finances publiques que le dispositif du passeport mobilité-études.

Poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation dans les points forts des territoires ultramarins

La question de l'amélioration de l'attractivité des établissements de l'enseignement supérieur des Outre-mer est néanmoins nécessaire à la fois pour les étudiants de ces territoires mais aussi pour les étudiants des pays voisins et même pour les étudiants métropolitains. Elle passe indéniablement par l'amélioration de leur offre de formation et de recherche dans les domaines où les Outre-mer présentent un avantage comparatif.

La délégation à l'Outre-mer ne peut que souscrire de nouveau à la proposition de l'avis intitulé *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence* : « il convient de développer [dans les Outre-mer] les troisièmes

9 Audition de M. Éric Piozin devant les membres de la délégation à l'Outre-mer, le 14 juin 2011.

10 Rapport sur *Le passeport mobilité*, Inspection générale de l'administration (n° 08-031-01) et de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (n° 2008-044) de MM. Michel Pinaudt et Thierry Simon (page 27 à 29) - Mai 2008.

cycles et la recherche sur des créneaux originaux et porteurs, par exemple dans les domaines comme la mer, la biodiversité, les énergies renouvelables, les adaptations au climat tropical de divers secteurs... pour lesquels des pôles d'excellence pourraient être mis en place »¹¹. Les divers secteurs en question sont par exemple la biodiversité, l'agriculture en milieu tropical, les maladies tropicales, la biologie tropicale, l'adaptation des technologies modernes au climat tropical, la diversité culturelle (les langues, les coutumes, etc.), les sciences de la terre (risques naturels...), etc.

La délégation à l'Outre-mer souhaite également que la réflexion sur les perspectives apportées aux jeunes des plus petites collectivités, comme Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis-et-Futuna, soit poursuivie.

Créer un dispositif sur le modèle d'ERASMUS dans les zones géographiques ultramarines

Alors qu'actuellement dans la majorité des cas, les relations et les coopérations se réalisent avec la métropole et avec les pays européens, chaque territoire ultramarin devrait renforcer sa coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle avec les pays de sa zone géographique.

La délégation à l'Outre-mer considère que le renforcement des relations des Outre-mer avec les pays de leur environnement géographique devrait passer par la création d'un dispositif sur le modèle d'ERASMUS dans les territoires ultramarins. La mise en place de ce nouveau dispositif devrait traiter la question de l'équivalence des diplômes entre les différents systèmes d'enseignement et pourrait s'inspirer, pour la formation professionnelle, des initiatives prises en ce sens par LADOM. Cette mobilité à l'international pourrait améliorer l'attractivité des établissements d'enseignement ultramarins, promouvoir le développement de la francophonie et favoriser l'insertion des Outre-mer dans leur environnement géographique. Elle pourrait aussi améliorer les indispensables connaissances linguistiques des jeunes ultramarins qui, à la différence des métropolitains, baignent dans un espace géographique où le français est minoritaire et où la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol ou du portugais peut se révéler un atout décisif pour s'insérer professionnellement. **Cette amélioration des connaissances linguistiques des jeunes ultramarins est un enjeu primordial et devrait être soutenue par la création d'instituts de langue, de lycées internationaux ou de cours dès le primaire, etc.**

Du passeport-mobilité de 2004 au Fonds de continuité territoriale de la loi du 27 mai 2009

À partir du constat de la nécessité, voire de l'obligation, de la mobilité des jeunes ultramarins, l'État a mis en place des aides à destination des jeunes en formation initiale et professionnelle. Mises en œuvre dès 2002 sous le vocable de « Passeport-mobilité », puis précisées par le décret du 18 février 2004, ces aides consistaient notamment en la prise en

11 *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Duport au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (mars 2008).

charge complète du coût du transport aérien entre le territoire ultramarin et la métropole pour un voyage par an. Ce « Passeport-mobilité » comportait deux volets : un volet pour les étudiants et un autre pour les personnes en formation ou en insertion professionnelle. En outre, pour aider les jeunes en formation professionnelle à financer les frais pédagogiques et les frais de scolarité, deux autres dispositifs avaient été mis en place : le Projet initiative jeunes (PIJ) et la Formation individualisée en mobilité (FIM). Enfin, la Dotation de continuité territoriale, fondée sur l'article 60 de la loi de programmation pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 et financée par l'État, visait à favoriser la mobilité vers la métropole de publics variés. Les collectivités locales ultramarines ont également mis en place des aides à la mobilité complétant ou suppléant l'action de l'État.

Les motifs d'une réforme

Lors de son audition, M. Del Grande¹² a rappelé que la réforme de ces dispositifs a été inscrite à l'article 50 de la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer. Cette réforme concerne à la fois les jeunes, étudiants et lycéens¹³, les personnes en formation et en insertion professionnelle et le tout-public ayant leur résidence habituelle en Outre-mer. Elle porte autant sur l'aide au déplacement que sur le financement des frais pédagogiques et de vie quotidienne des personnes en formation professionnelle.

Les textes d'application de la réforme ont été publiés le 19 novembre 2010. Aussi, le véritable premier exercice sur la base de ces nouveaux textes sera l'année 2011-2012. Il est donc difficile pour la délégation à l'Outre-mer d'apprécier la pertinence des nouveaux dispositifs mis en place. Elle peut, tout au plus, s'interroger sur les motifs de cette réforme, sur le calibrage des dispositifs par rapport aux besoins potentiels et proposer des améliorations.

Les motifs avancés pour expliquer cette réforme portent sur la complexité des dispositifs visés, le manque de lisibilité des critères utilisés pour la dotation de continuité territoriale, l'absence d'application dans tous les territoires, le coût, etc. La fin de la gratuité du déplacement pour l'ensemble des jeunes ultramarins a été justifiée par l'État, par l'augmentation du coût du dispositif. Cette augmentation aurait mis en péril sa pérennité. La mise en place de conditions de revenus, aussi bien pour le passeport-mobilité études que pour le passeport-mobilité-professionnelle, a donc pour objectif de le recentrer sur les jeunes socialement défavorisés, considérant que les parents des jeunes qui n'en bénéficient plus disposent de revenus suffisants pour les envoyer étudier en métropole. Toutefois, même pour les jeunes répondant aux conditions de ressources et bénéficiant du passeport-mobilité, la gratuité n'est plus assurée que pour ceux qui sont boursiers d'État, les autres bénéficiant d'une aide à hauteur de 50 %.

La délégation à l'Outre-mer considère que le coût du dispositif semble avoir fortement pesé sur la réforme et que la mise en place de critères de revenus n'envoie pas un signal positif aux jeunes ultramarins qui souhaitent sauter le pas de la mobilité pour étudier et se former en métropole. Ce signal risque d'être d'autant plus mal perçu, en ces temps de crise, que les jeunes ultramarins qui décident de se rendre en métropole doivent se résoudre à se séparer pendant au moins une année entière de leur famille, de leurs amis, s'adapter à un nouvel environnement, à de nouvelles conditions climatiques, etc. Les jeunes métropolitains, même lorsqu'ils font leur études très loin de chez eux, n'ont besoin que de quelques heures pour

12 Audition de M. Marc Del Grande devant les membres de la délégation à l'Outre-mer, le 10 mai 2011.

13 Seuls les lycéens de Saint-Pierre et Miquelon et de Saint-Barthélemy sont concernés.

revoir leur famille. **Considérant, en outre, les besoins en formation dans les territoires d’Outre-mer et la situation des jeunes, la délégation à l’Outre-mer souhaite a minima que soit rétablie la prise en charge complète du coût du transport aérien, pour un voyage par an, pour l’ensemble des jeunes ultramarins dont les familles remplissent les conditions de ressources instaurées par la réforme.**

De plus, cette réforme a suscité une indiscutable inquiétude parmi les jeunes susceptibles de bénéficier de ces dispositifs puisqu’elle a induit une hausse des bénéficiaires en 2010. Cette hausse s’explique surtout par la crainte d’une partie des étudiants, qui ne voyageaient pas chaque année, de ne plus bénéficier, après la réforme, de la gratuité du déplacement. Cette inquiétude ainsi que le souhait d’un retour à la gratuité s’est exprimée à travers les réseaux sociaux et certaines associations d’étudiants ultramarins comme l’Association des étudiants réunionnais de Paris¹⁴, la fédération des étudiants de Polynésie française, etc. **En conséquence, la délégation à l’Outre-mer recommande qu’en 2011-2012, première véritable année de mise en œuvre, une attention particulière soit portée envers les jeunes qui seraient exclus du bénéfice des nouveaux dispositifs.**

Elle souhaite également qu’un bilan de cette réforme soit effectué à l’issue du premier exercice d’une part pour vérifier que les objectifs visés ont été atteints et d’autre part pour s’assurer que personne n’a été lésé. Cette évaluation devra porter à la fois sur les aides de l’État et celles des collectivités locales. Elle pourrait être menée par la Commission nationale d’évaluation des politiques de l’État Outre-mer ou par le Département de l’évaluation des politiques publiques et de la prospective de la Délégation générale à l’Outre-mer.

Mettre en place un accompagnement des étudiants ultramarins bénéficiaires du nouveau passeport mobilité études

La loi d’orientation de mai 2009 et le décret du 18 novembre 2010 créent une aide au voyage au bénéfice des étudiants originaires des départements d’Outre-mer âgés de 26 ans au plus. Cette aide, le passeport mobilité études, ouvre à la prise en charge d’un voyage aller/retour par année universitaire ou scolaire, de la collectivité de départ jusqu’à l’aéroport le plus proche de l’établissement de destination en métropole ou Outre-mer. Elle s’adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d’enseignement supérieur en raison de l’inexistence ou de la saturation, sur le territoire de la résidence, de la filière d’étude choisie. Elle a pour objet le financement d’une partie du titre de transport. Comme souligné précédemment, depuis la réforme, une condition de ressources a été instituée et le montant de l’aide est modulé selon que le jeune est boursier d’État sur critères sociaux ou pas. Au cours de l’année 2010, 17 106 étudiants ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 19,7 millions d’euros.

La délégation à l’Outre-mer considère qu’un dispositif de mobilité ne peut réussir que s’il fait l’objet d’un dispositif d’accompagnement humain et individualisé permettant de compenser et de résoudre les difficultés personnelles et matérielles que la mobilité génère. Certes, le CNOUS a signé avec les collectivités d’Outre-mer des conventions pour améliorer l’accueil des ultramarins boursiers. Mais cette démarche

¹⁴ Entretien privé entre Mme Prévot-Madère, rapporteure de la contribution, et MM. Vincent Robert et Franck Hoarau, président et vice-président de l’Association des étudiants réunionnais de Paris, le 16 juin 2011.

doit être poursuivie envers l'ensemble des étudiants ultramarins et s'inspirer de la démarche mise en œuvre par LADOM envers les bénéficiaires du « passeport mobilité professionnelle ». Les associations d'étudiants ultramarins ont également un rôle à jouer dans cet accompagnement. Ce dernier devrait susciter à la fois davantage de candidatures à la mobilité, améliorer l'accueil des jeunes ultramarins, la connaissance de leurs droits et garantir une meilleure réussite notamment dans le premier cycle universitaire.

Mieux adapter le nouveau passeport mobilité professionnelle

Dans le cadre du « passeport mobilité professionnelle », les jeunes ultramarins se forment en métropole en bénéficiant des prestations offertes par LADOM. Cette dernière met en œuvre une analyse de la demande des jeunes et les conseille au moyen d'une évaluation vers la formation adaptée. Elle met également en œuvre une prestation d'accueil et d'accompagnement individualisé : logistique du voyage, réservation du logement. Chaque bénéficiaire est en effet suivi par un conseiller en insertion professionnelle au départ du DOM et accueilli dans les mêmes conditions à l'arrivée en France métropolitaine. Elle verse à chaque bénéficiaire les aides prévues l'État et les collectivités d'Outre-mer. Enfin elle assure une évaluation régulière du parcours de qualification au moyen de bilans d'étapes en lien avec les organismes de formation et exerce une action de tutorat pour permettre aux bénéficiaires un accès à l'emploi. En terme de bilan, ces actions conduisent aux résultats suivants : 70 % des jeunes en mobilité valident leur titre ou leur qualification professionnelle et plus de un sur deux trouvent un emploi. Au cours de l'année 2010, près de 8 300 personnes ont bénéficié d'une mobilité professionnelle dans le cadre de LADOM en provenance essentiellement des départements d'Outremer pour un budget de l'ordre de 7 millions d'euros.

La délégation à l'Outre-mer ne peut que constater l'écart entre la prestation offerte par le « Passeport mobilité études » et les prestations mises en œuvre dans le cadre du « Passeport mobilité professionnelle » (accueil, accompagnement, suivi, aides financières, etc.). Elle souhaite reprendre à son compte deux améliorations possibles du passeport mobilité professionnelle proposées par M. Sandooyea, lors de son audition¹⁵. D'une part, depuis la réforme de la voie professionnelle par le ministère de l'Éducation nationale, des jeunes de moins de 18 ans ont besoin de faire des stages. Mais comme ils sont mineurs, ils ne peuvent pas bénéficier du passeport mobilité professionnelle qui commence à 18 ans. **La délégation l'Outre-mer demande donc que l'âge d'accès au passeport-mobilité-professionnelle soit abaissé à 15 ans afin que ces jeunes puissent en bénéficier.** D'autre part, depuis la réforme du passeport-mobilité, l'allocation complémentaire de mobilité ne peut être versée au maximum que sur 24 mois alors qu'auparavant, il n'y avait pas de limite spécifique. Or certaines formations sociales ou sanitaires (études d'infirmières) peuvent se dérouler sur plus de deux ans. **La délégation à l'Outre-mer demande donc que la période de versement de l'allocation complémentaire de mobilité couvre la durée de la formation.**

Améliorer l'accès au logement pour les jeunes ultramarins en métropole

Les jeunes ultramarins, étudiants ou stagiaires en formation professionnelle, éprouvent en métropole, à l'instar des jeunes métropolitains, des difficultés à trouver un logement.

15 Audition de M. Aftab Sandooyea devant les membres de la délégation à l'Outre-mer, le 14 juin 2011.

Certes, les étudiants boursiers d'État peuvent déposer une demande de logement auprès du CROUS et à échelon de bourses équivalent, ils sont prioritaires. Mais dans certaines agglomérations comme Paris, le statut de boursier ne garantit pas toujours d'obtenir un logement car la demande est très importante. Quoiqu'il en soit, les jeunes ultramarins non boursiers (et parfois boursiers) doivent chercher un logement sur le marché privé et surmonter alors de nombreux obstacles. L'éloignement géographique les amène parfois à choisir sur internet sans possibilité de visiter ou de faire visiter le logement, avec parfois des désagréments au moment de l'installation. Ils sont également parfois victimes de discrimination. Enfin, certains propriétaires, même si ce n'est pas légal, n'accepte pas de louer leur bien lorsque les personnes apportant leur caution ne disposent pas d'un compte bancaire en métropole. Or, comme l'a souligné, M. Bieuville¹⁶, lors de son audition, le logement est une des clefs de la réussite du parcours de mobilité. **La délégation à l'Outre-mer demande donc que les jeunes ultramarins bénéficient d'un accompagnement dans leur recherche de logement en métropole et qu'un fond de garantie soit instauré pour couvrir la caution demandée par le bailleur.**

Les pistes d'actions

La mobilité des jeunes ultramarins en métropole ou dans leur environnement géographique pour étudier ou se former professionnellement est une réponse pertinente pour améliorer leur situation extrêmement préoccupante en termes d'emploi et de formation. La délégation à l'Outre-mer fait des propositions selon trois axes.

Tout d'abord, la délégation à l'Outre-mer est favorable au dispositif intitulé « passeport mobilité », récemment réformé et dorénavant piloté par LADOM. Ce passeport mobilité répond à un réel besoin des jeunes ultramarins. Il doit constituer un outil indispensable de cohésion en garantissant l'accès à la formation au plus haut niveau entre les jeunes de la République, quelle que soit leur origine géographique. Néanmoins, ce dispositif mérite d'être amplifié et la délégation à l'Outre-mer :

- souhaite *a minima* que soit rétablie la prise en charge complète du coût du transport aérien, pour un voyage par an, pour l'ensemble des jeunes ultramarins dont les familles remplissent les conditions de ressources instaurées par la réforme ;
- propose la création d'un grand portail internet de la mobilité des jeunes ultramarins centralisant et diffusant l'information sur tous les dispositifs, acteurs et aides en faveur de la mobilité ;
- est favorable à un accompagnement individualisé de tous les jeunes ultramarins en mobilité pour études et en formation afin d'améliorer leur accueil, leur recherche de logement, la connaissance de leurs droits, etc.
- recommande que l'âge d'accès au passeport-mobilité-professionnelle soit abaissé à 15 ans pour que les jeunes qui arrivent en seconde de la voie professionnelle puissent en bénéficier ;
- préconise que la période de versement de l'allocation complémentaire de mobilité couvre toute la durée des formations ;

16 Audition de M. François-Xavier Bieuville devant les membres de la délégation à l'Outre-mer, le 24 mai 2011.

- souhaite qu'une attention particulière soit prêtée aux personnes qui seraient exclues du dispositif réformé et demande qu'une évaluation soit menée au terme de la première année d'exercice.

Ensuite, la délégation à l'Outre-mer considère que le renforcement des relations des Outre-mer avec les pays de leur environnement géographique devrait passer par la création d'un dispositif sur le modèle d'ERASMUS dans les territoires ultramarins.

Enfin, la délégation à l'Outre-mer souhaite la poursuite de l'enrichissement de l'offre de formation dans les points forts des territoires ultramarins : par exemple, la biodiversité, l'agriculture en milieu tropical, les maladies tropicales, la biologie tropicale, l'adaptation des technologies modernes au climat tropical, la diversité culturelle (les langues, les coutumes, etc.), les sciences de la terre (risques naturels...), etc. Cet élargissement de la palette des formations devrait générer des flux d'étudiants étrangers mais aussi métropolitains.

Résultats des votes par groupe
en réunion de délégation le mardi 12 juillet 2011

Groupe	Nom	Pour
Agriculture	Mme Françoise Henry	x
CGT	Mme Pierrette Crosemarie	x
Coopération	Mme Marie de l'Estoile	x
Entreprises	Mme Joëlle Prévot-Madère	x
Environnement et nature	M. Jacques Beall	x
	Mme Marie-Paule Jeannel Dabry de Thiersant	x
Outre-mer	M. René Arnell	x
	M. Rémy-Louis Budoc	x
	M. Eustase Janky	x
Personnalités qualifiées	M. Jean-Pierre Frémont	x
UNAF	Mme Christiane Therry	x

La contribution a été adoptée à l'unanimité par 11 voix, représentant 8 groupes sur 11 au sein de la délégation.

Liste des personnes auditionnées

- ✓ **M. Azouz Begag**
ancien ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances (2005-2007), chargé de recherche du CNRS à l'Université de Paris IV ;
- ✓ **M. Mohamed Harfi**
docteur en économie, professeur à l'université de Paris XI et chargé de mission au département « Travail - Emploi - Formation » du Centre d'analyse stratégique ;
- ✓ **Mme Marie-Cécile Milliat**
chargée de mission au département « Institutions et société » du Centre d'analyse stratégique ;
- ✓ **M. Jean-Luc Nahel**
délégué permanent pour la Conférence des présidents d'université à Bruxelles ;
- ✓ **M. Rémi Rouault**
professeur de géographie à l'université de Caen ;
- ✓ **M. Jean-Claude Richez**
responsable de l'unité de la recherche, des études et de la formation au sein de l'INJEP (Institut national de la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative).

Liste des personnalités entendues

- ✓ **Mme Armelle Dugue**
directrice « de la mobilité et des partenariats » à l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse ;
- ✓ **M. Jean-Benoît Dujol**
directeur de l'Agence du service civique ;
- ✓ **Mme Martine Gustin-Fall**
déléguée générale à l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action » ;
- ✓ **M. Frédéric Lefret**
secrétaire général de l'Office FrancoQuébécois pour la jeunesse ;
- ✓ **M. Pierre-Yves Madignier**
président d'ATD Quart-Monde ;
- ✓ **Mme Audrey Massie**
présidente du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) ;
- ✓ **M. Dante Monferrer**
délégué général de France volontaires ;
- ✓ **Mme Cathy Perret**
docteur en économie de l'éducation et chargée d'études au CEREQ ;
- ✓ **Mme Dorothée Pineau**
directrice générale de la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat ;
- ✓ **M. Florian Prussak**
président d'ANIMAFAC ;
- ✓ **M. Alain Weber**
chargé de mission auprès du directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts et consignations.

Table des sigles

AFPEJA	Agence française du programme européen jeunesse en action
ALS	Allocation logement à caractère social
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
APEC	Association pour l'emploi des cadres
APL	Allocation personnalisée au logement
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDI	Contrat à durée indéterminée
CE	Commission européenne
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFA	Centre de formation des apprentis
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DUT	Diplôme universitaire de technologie
ECTS	<i>European Credit Transfer and accumulation System</i>
ERASMUS	<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>
ESN	<i>ERASMUS student Network</i>
GRL	Garantie de risques locatifs
HLM	Habitation à loyer modéré
INED	Institut national d'études démographiques
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISEP	<i>International Student Exchange Programs</i>
IUT	Institut universitaire de technologie
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
JAMO	Jeunes avec moins d'opportunité
JSI	Jeunesse solidarité internationale
LEREPS	Laboratoire d'études et de recherches sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux
LIRHE	Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi
LMD	Licence-Master-Doctorat
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles

PEJA	Programme européen « Jeunesse en action »
PME	Petites et moyennes entreprises
STS	Section de technicien supérieur
SVE	Service volontaire européen
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
VIA	Volontariat international en administration
VIE	Volontariat international en entreprise
VSI	Volontariat de solidarité internationale
VSNE	Volontariat du service national en entreprise
VVSI	Ville vie vacances solidarité internationale

Bibliographie

AFEV Rhône-Alpes, *Favoriser la mobilité et l'accès aux ressources urbaines : la transmission des compétences spatiales dans le cadre de l'accompagnement individualisé des jeunes en difficulté*, réflexion de Casey Cécile (déléguée régionale Rhône-Alpes de l'AFEV) et de Guy Fleur (doctorante en géographie, université de Lyon 2).

APEC, *Les jeunes diplômés de 2010, situation professionnelle en 2011*, Les études de l'emploi cadre, septembre 2011.

Ballatore Magali, *ERASMUS et la mobilité des jeunes européens*, Éditions PUF, septembre 2010.

Baron Myriam, Caro Patrice, Cuney Florence et Perret Cathy, *Mobilités géographiques étudiantes : quelles disparités régionales ?*, second rapport de recherche pour la DEP, DATAR et la Direction de la recherche, mai 2005.

Bernard Jean-Marc, *Mobilité géographique et insertion professionnelle, vers une vision élargie de l'investissement migratoire*, Communication au colloque de l'Association des sciences régionales de langue française, 1997.

Boumahdi Rachid, Giret Jean-François, article de la Revue Économique, 2005.

Centre d'analyse stratégique, *Encourager la mobilité des jeunes en Europe, orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne*, rapport de juillet 2008.

CEREQ, *Approches de la mobilité étudiante*, net.doc n° 48, groupe de travail sur l'enseignement supérieur, janvier 2009.

CES, *L'espace éducatif européen*, rapport et avis de M. Jean ANDRIEU, 23/24 juin 1992.

CES, *Le volontariat du service national*, avis de M. Jean Michel, 25/26 février 1997.

CES, *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, rapport et avis de M. Philippe Da Costa, 13 juin 2007.

CES Européen, avis sur « le livre vert », *Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage*, décembre 2005.

CES local de Bourg-en-Bresse, *Le devenir de l'enseignement supérieur sur le Bassin de Bourg-en-Bresse*, janvier 2011.

CESR Champagne-Ardenne, *L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne*, avril 2011.

CESR Franche-Comté, *Le logement des apprenants*, mai 2011.

CESR Pays de la Loire, *Quelles perspectives pour les jeunes en pays de la Loire*, juin 2007.

CESR PACA, *Jeunesses et territoires de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 2011.

Commission européenne, Direction générale pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport, *Stratégie de programme « Jeunesse en action »*, 2010.

Congrès de l'union sociale pour l'habitat, *Éclairage sur le logement des jeunes*, rapport du Conseil social, septembre 2010.

Décision du Conseil et des États membres 2006/C168/01 mai 2006 et décision du Comité du programme « jeunesse en action » créant le Youthpass, juillet 2007, www.jeunesseenaction.fr.

Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil, 15 décembre 2004, instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass), www.europe-education-formation.fr.

Direction générale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, *La mobilité des jeunes en Aquitaine*, étude, mai 2011.

Documentation française, *Bourses et aides à la mobilité internationale ; Français se rendant à l'étranger*, juillet 2003.

Enquête PRIME 2010, *Problems of Recognition in Making ERASMUS*, International exchange ERASMUS student network.

Informations sociales n° 165-166, *Politique de la jeunesse en Europe*, mai/juin et juillet/août 2011.

INJEP cahiers de l'action n° 10, *Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires*, (MRJC), mars 2007.

Joseph Olivier, Roux Valérie, « Pourquoi changer de région en début de vie active ? La mobilité géographique des diplômés de BTS et DUT », Bref n° 210, CEREQ.

Labadie Francine, Lauret Jean-Marc, Pignot Lisa, Saez Jean-Pierre (Dir.), *Le dialogue interculturel en Europe : nouvelles perspectives*, Grenoble : Éditions OPC, 2009.

Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Centre d'études et de prospectives, *Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité*, analyse n° 22 de juin 2010.

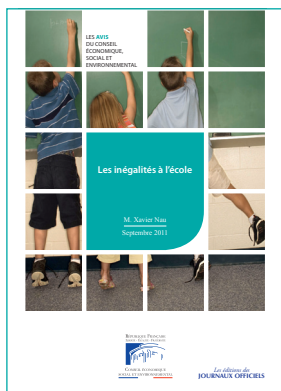
Pailhe Ariane, Solaz Anne, *Mobilité géographique, professionnelle et gains salariaux des hommes et des femmes*, SESAME (Séminaire d'études et de statistiques appliquées à la modélisation en économie), septembre 2001.

Perret Cathy, *Mobilité internationales des diplômés de l'enseignement supérieur français en phase d'insertion professionnelle : effet sur leurs débuts de carrière lors de leur retour en France*, Revue européenne de géographie, Cybergéographie, 30 juin 2008, n° 424.

Public Policy and management Institute, *La mobilité des jeunes volontaires en Europe*, étude de 2010.

Roux Valérie, Perret Cathy, *La mobilité géographique en début de carrière : un moteur de réussite pour les jeunes diplômés*, Formation et emploi n° 87, juillet 2004.

Sénat, *L'avenir des « années collège » dans les quartiers sensibles*, rapport d'information n° 352 fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, 10 mars 2011.



Dernière publication de la section

↳ *Les inégalités à l'école*

et dernières publications du CESE

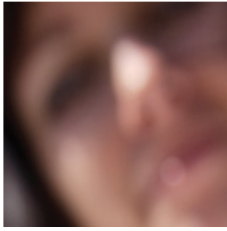
- *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban*
- *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*
- *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

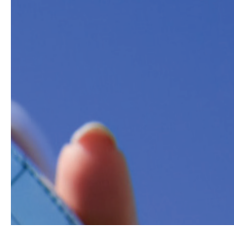
Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411110013-001111 – Dépôt légal : novembre 2011

Crédit photo : Hemera/Thinkstock
direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental



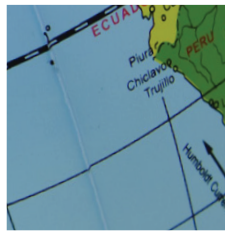
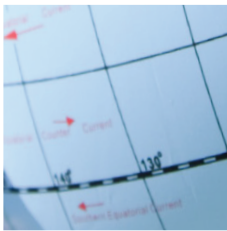
LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



Pour le CESE, la possibilité de découvrir le monde et de s'enrichir tant sur le plan personnel que culturel à travers une mobilité géographique, nationale ou internationale doit être ouverte à l'ensemble des jeunes.

Le CESE a souhaité que l'accent soit mis sur le logement des jeunes, les aides à l'obtention du permis de conduire, la création d'un portail unique d'informations dédié à la mobilité et le développement dès le plus jeune âge d'un apprentissage à la mobilité.

En matière de mobilité internationale, au-delà de l'analyse des dispositifs existants, le CESE recommande un effort financier au niveau européen, en faveur des étudiants et des jeunes les plus défavorisés ainsi qu'une reconnaissance de l'expérience acquise au cours de ces mobilités, dont dépend largement leur carrière.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



**Direction
de l'information légale
et administrative**
accueil commercial :
01 40 15 70 10
commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr

N° 41111-0013 prix : 11,70€

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120881-0



9 782111 208810